



# Assemblée générale

Soixantième session

**45<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 8 novembre 2005, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 18 de l'ordre du jour

### Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

**Rapport du Secrétaire général (A/60/213)**

**Projet de résolution (A/60/L.9)**

**M. Neil** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe des 77 et la Chine sont opposés aux mesures unilatérales et coercitives imposées aux pays en développement. L'exemple le plus notable est celui dont fait l'objet notre débat d'aujourd'hui : le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, un blocus en place depuis plus de 40 ans en dépit de l'opposition quasi unanime de la communauté internationale.

Au deuxième Sommet du Sud tenu à Doha en juin 2005, les chefs d'État ou de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine ont résolument appelé à la levée du blocus. Les dirigeants ont rejeté les lois et règlements à caractère extraterritorial qui sont imposés par la force ainsi que toutes les autres mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales imposées aux pays en développement, et ont réitéré la nécessité de les lever sans délai.

Ils ont demandé au Gouvernement des États-Unis de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, lequel a été décidé unilatéralement et constitue une violation des dispositions de la Charte des Nations Unies, du droit international et du principe de bon voisinage. Ils ont également reconnu que le blocus a causé un préjudice matériel et économique considérable au peuple cubain. Les dirigeants ont demandé l'application des résolutions de l'Assemblée générale et rejeté les mesures prises récemment par le Gouvernement des États-Unis visant à renforcer le blocus, lesquelles constituent une violation de la souveraineté de Cuba et des droits de son peuple.

La Charte des Nations Unies appelle tous les États à promouvoir l'instauration de relations amicales et d'une coopération et à respecter le droit international, l'égalité souveraine des États, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le règlement pacifique des différends. L'adhésion à ces principes contribuera à éliminer les tensions et les affrontements entre les États. Les États-Unis et Cuba sont deux pays dont les destinées sont liées par l'histoire et la géographie et il devrait s'ensuivre que le blocus et les mesures coercitives devraient être remplacés par le dialogue et la coopération.

Le peuple cubain déploie des efforts considérables pour promouvoir le développement socioéconomique face aux obstacles considérables dus au blocus, qui lui ont causé d'indicibles privations. Les mesures oppressives imposées à Cuba sont contraires

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



aux engagements pris dans le cadre du partenariat mondial d'appuyer les efforts de développement des pays en développement et sont en contradiction avec les principes du système commercial multilatéral. Elles faussent le flux normal des transactions commerciales et des investissements et constituent une menace grave à la liberté du commerce et à la navigation.

Les difficultés auxquelles Cuba est confrontée ont été aggravées par les lourdes pertes et les dommages considérables qui ont résulté de la série d'ouragans qui ont frappé le pays l'an passé et cette année jusqu'à ces dernières semaines. Le Gouvernement et le peuple cubains devraient bénéficier de l'appui de l'ensemble de la communauté internationale pour surmonter ces revers.

Le Groupe des 77 et la Chine demandent aux États-Unis d'entendre la voix de la communauté internationale afin de lever le blocus et de s'engager dans un processus de normalisation des relations par le biais de négociations pacifiques avec Cuba, fondées sur les principes du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le Groupe des 77 et la Chine appuient le projet de résolution publié sous la cote A/60/L.9 dont l'Assemblée générale est à présent saisie, et nous appelons instamment à son adoption.

**M. Hunte** (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : La Communauté des Caraïbes (CARICOM) s'aligne sur la déclaration faite par le représentant permanent de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Compte tenu de l'importance que revêt cette question pour la région des Caraïbes, je prends la parole devant l'Assemblée au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes.

Les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies soulignent l'importance du respect de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du règlement pacifique des différends et du maintien de relations amicales entre les États. Pour des petits États comme ceux de la région des Caraïbes, ces principes sont primordiaux et, conjugués à d'autres dispositions importantes, établissent la primauté du droit pour la communauté internationale. Ce sont des principes qui ont maintes fois été réaffirmés, le plus récemment au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de 2005.

C'est sous cette optique de principe que nous continuons à nous opposer à l'imposition de mesures punitives unilatérales et, en particulier, à l'application extraterritoriale de lois, qui constitue une violation du droit international. Dans cet esprit, la liberté du commerce et de la navigation est une composante fondamentale du commerce mondial, et toute restriction injustifiée est incompatible avec la promotion de la liberté et de l'équité des échanges, qui sont essentielles au développement durable des petits États, tels que ceux de la Communauté des Caraïbes.

Cuba, qui fait partie intégrante du processus pancaraïbes, est un pays avec lequel la CARICOM entretient des relations étroites et maintient des programmes de coopération bien établis à différents niveaux notamment dans les domaines du commerce et de la lutte contre le VIH/sida. Les États de la CARICOM espèrent développer plus avant leurs programmes de travail en faveur de la coopération CARICOM-Cuba. Les relations de la CARICOM avec Cuba sont fondées sur une reconnaissance absolue de la nécessité et de l'engagement de poursuivre l'accélération du processus d'intégration des Caraïbes dans leur ensemble dans le but d'accroître la compétitivité sur le marché international et de stimuler le développement de la région entière.

C'est sous cet angle que le Gouvernement cubain a poursuivi son assistance à la Communauté des Caraïbes en affectant un personnel médical et autre personnel de santé, capables de prêter une aide importante lors des catastrophes naturelles. En outre, Cuba continue d'octroyer des bourses à de nombreux étudiants des pays de la CARICOM, contribuant ainsi de manière significative à la mise en valeur des ressources humaines pour les populations de notre région.

Cuba est une partie intégrante de la région des Caraïbes et ne menace personne. Au contraire, son attachement au développement socioéconomique des Caraïbes est incontestable. La CARICOM n'a de cesse de réaffirmer son appui inébranlable au droit du peuple cubain de choisir son propre gouvernement et au droit de ce Gouvernement de s'acquitter du mandat dont l'a investi son peuple d'une manière qui soit bénéfique à son développement socioéconomique.

Le blocus imposé à Cuba dure depuis trop longtemps. J'insiste une fois de plus : le blocus imposé à Cuba dure depuis trop longtemps et ne sert nul autre

objectif que celui de maintenir un état de tension entre deux pays voisins, ce qui ne fait qu'imposer d'immenses privations et souffrances au peuple cubain.

Il est par trop regrettable que ces mesures continuent d'être appliquées unilatéralement et soient renforcées en ces heures cruciales où le peuple cubain, l'ensemble des Caraïbes et des zones de l'Amérique du Nord ont souffert et continuent de souffrir des dévastations causées par plusieurs ouragans qui se sont déchaînés ces derniers mois. Ces catastrophes ont mis en évidence la nécessité d'une coopération et d'une solidarité régionales et internationales et ont suscité une prise de conscience aiguë du fait que les mesures punitives, telles que le blocus économique, ont un effet humanitaire préjudiciable sur le peuple cubain.

La Communauté des Caraïbes entretient des relations amicales avec les États-Unis. Dans cet esprit, nous exhortons le Gouvernement des États-Unis à respecter la volonté de la communauté internationale de lever le blocus et d'engager un dialogue constructif et une normalisation des relations avec Cuba. Une telle mesure éliminerait une source de tension et de conflit et améliorerait sensiblement les perspectives de paix, de réduction de la pauvreté, de développement et de coopération dans tout l'hémisphère des Amériques.

Par conséquent, les délégations de la CARICOM souscrivent à la teneur du projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale (A/60/L.9) et voteront pour son adoption.

**M. Berruga** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Il y a à peine quelques semaines, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'Organisation sont venus à l'Assemblée générale pour réaffirmer l'importance vitale d'un système multilatéral efficace et pour redire leur engagement de favoriser et d'améliorer l'efficacité de l'ONU en mettant en œuvre ses décisions et ses résolutions.

Le Mexique espère que cet engagement renouvelé envers l'avenir de notre Organisation se traduira véritablement par l'application de ces résolutions, notamment celles qui ont été constamment bafouées, malgré l'opposition majoritaire de la communauté internationale. Il faut le reconnaître : l'absence de progrès et le non-respect de la volonté collective nuisent au renforcement du multilatéralisme auquel nous sommes tous attachés.

Le Mexique est venu à cette tribune internationale pour réitérer, une fois de plus, son rejet des lois et mesures unilatérales qui imposent un blocus économique à un pays, quel qu'il soit, ainsi que son rejet du recours à des mesures coercitives qui ne sont pas autorisées par la Charte des Nations Unies. Outre les graves conséquences humanitaires qu'elles impliquent, ces mesures sont contraires au droit international et, en fin de compte, symbolisent l'abandon progressif de la diplomatie et du dialogue comme moyen de régler les différends entre États.

De l'avis du Mexique, tous les États devraient pouvoir compter sur un système de normes qui soit respecté et convenu par tous. C'est de cela que dépend la coexistence internationale pacifique et ordonnée à laquelle nous aspirons. Ma délégation réaffirme donc que les sanctions politiques, économiques ou militaires de tout type imposées à des États ne peuvent émaner que de décisions ou recommandations formulées par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale.

Pour ces raisons, ma délégation s'oppose au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et a toujours appuyé toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale pour y mettre un terme. Conformément à cet objectif, le Mexique a pris des mesures au niveau national et a promu des actions au niveau régional – et continuera de le faire – en vue de contrecarrer les effets extraterritoriaux de toute norme étrangère qui affecte le libre échange et viole le droit international au détriment de n'importe quel État.

Le Mexique promeut activement ses liens économiques avec Cuba. Par principe, mais également dans la pratique, nous rejetons l'application extraterritoriale de lois nationales qui affectent les relations et les transactions entre des États tiers.

Le Gouvernement mexicain s'est également toujours opposé à l'isolement économique et politico-diplomatique de Cuba. Le Mexique a toujours fermement appuyé l'adhésion de Cuba à tous les mécanismes régionaux d'intégration, notamment sa participation aux sommets ibéro-américains et son adhésion officielle à l'Association latino-américaine d'intégration.

À la présente session de l'Assemblée générale, le Mexique renouvellera, pour la quatorzième fois consécutive, son appui au projet de résolution sur la levée du blocus imposé par les États-Unis contre Cuba,

dans la mesure où les mesures unilatérales qui portent atteinte à la souveraineté et à la liberté d'échange des États sont contraires aux principes sur lesquels repose notre politique extérieure et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, le Mexique votera pour le projet de résolution publié sous la cote A/60/L.9.

**M<sup>me</sup> Bai Yongjie** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise appuie la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il y a peu, les chefs d'État et de gouvernement du monde se sont réunis à New York, pour y réaffirmer en toute honnêteté leur attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et au droit international et leur volonté de s'acquitter en toute bonne foi des obligations qui leur incombent en application de la Charte. Ils ont également réaffirmé leur volonté d'appliquer les décisions et les résolutions de l'ONU afin de renforcer l'efficacité de l'Organisation.

Malheureusement, toutefois, bien que cela fasse 14 ans que nous débattons de ce point de l'ordre du jour, les 13 résolutions précédentes exhortant tous les États à se conformer à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international et à retirer ou abroger toutes lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation n'ont pas encore été appliquées par l'État concerné.

Le blocus et les sanctions imposés à Cuba depuis 40 ans par les États-Unis ont porté atteinte aux intérêts de Cuba et d'autres pays et ont gravement fait obstacle au développement international. En outre, ils vont également à l'encontre des principes de démocratie, de liberté, de l'état de droit et des droits de l'homme et ne permettront jamais d'atteindre les objectifs politiques professés pour lesquels ils ont été imposés. Nous espérons que l'État concerné répondra aux appels lancés à juste titre par la communauté internationale et changera d'attitude le plus rapidement possible.

La question du développement est au cœur du document final du sommet de cette année. Pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés dans les délais prescrits, les pays en développement ont entrepris de formuler et de mettre

en œuvre des stratégies nationales de développement, tandis que la communauté internationale a promis de fournir un appui plus important dans des domaines tels que le financement, la dette, les marchés et la technologie, afin de les aider dans leur développement. Alors que toute la communauté internationale se mobilise pour aider les pays en développement à réaliser ces objectifs, les États-Unis, quant à eux, n'ont rien fait pour modifier leur politique d'embargo. Cuba n'a jamais reçu le soutien qu'elle mérite du plus grand pays développé du monde et d'un soi-disant partenaire de développement. En outre, ses relations économiques, commerciales et financières normales ont même été arbitrairement coupées. Tout cela a infligé à Cuba d'énormes dommages économiques, a gravement entravé son développement économique et social et a directement touché ses échanges économiques normaux avec d'autres pays.

Le blocus des États-Unis contre Cuba viole les principes de démocratie, de liberté, de l'état de droit et les droits de l'homme – principes dont les États-Unis ont toujours prétendu être les champions. Tout d'abord, toute tentative visant à recourir à l'embargo et à des sanctions pour obliger un pays à renoncer à l'orientation qu'il a choisie de son plein gré pour son développement et même à faire tomber son gouvernement enlève toute valeur aux principes de démocratie et de liberté. Le blocus imposé par les États-Unis contre Cuba viole également les règles du commerce international et contrevient au principe de libre-échange préconisé par les États-Unis eux-mêmes.

Deuxièmement, le blocus des États-Unis contre Cuba constitue une grave violation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et des normes fondamentales régissant les relations internationales contemporaines. Son extraterritorialité constitue une violation du droit international. Cela a inévitablement pour effet de réduire la crédibilité des États-Unis lorsque ceux-ci demandent aux autres pays de renforcer leur état de droit.

Troisièmement, le blocus et les sanctions imposés par les États-Unis contre Cuba constituent un frein et un obstacle sérieux aux efforts que le peuple cubain déploie en vue d'édifier sa nation, d'éliminer la pauvreté et d'améliorer son niveau de vie et, par conséquent, portent atteinte à leurs droits à la survie et au développement.

Enfin, pour justifier le blocus, le représentant des États-Unis a déclaré à de nombreuses occasions que ce blocus avait pour but d'obliger Cuba à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme et de mettre en œuvre des réformes économique parce que Cuba n'a accompli aucun progrès substantiel dans ces domaines. Si nous suivons la logique de cet argument, force est de constater l'inefficacité de la politique que les États-Unis suivent depuis plus de 40 ans. Les États-Unis ont donc tout intérêt à établir des échanges économiques avec Cuba s'ils veulent atteindre leurs objectifs politiques.

Le représentant des États-Unis a une fois déclaré qu'il s'agissait d'un différend entre les États-Unis et Cuba qui ne doit pas faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée générale. La vérité est que pratiquement 80 pays ont essuyé des pertes économiques à cause du blocus et des sanctions imposées par les États-Unis contre Cuba. La communauté internationale est donc en droit d'exprimer de vives préoccupations au sujet de ce blocus et de ces sanctions, et d'exiger qu'il soit immédiatement levé.

Le Gouvernement chinois a toujours défendu les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires internes des autres pays, et s'est toujours efforcé de promouvoir la démocratie et l'état de droit dans les relations internationales. Nous sommes fermement convaincus que les pays doivent pouvoir choisir leur propre système politique, économique et social, ainsi que leur mode de développement en fonction de leurs circonstances particulières. Nous pensons que les différends entre pays doivent être réglés par le dialogue et la coopération sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

Aussi, le Gouvernement chinois s'oppose-t-il au blocus et aux sanctions d'ordre économique, commercial et financier imposés à Cuba par les États-Unis et appuie les efforts que déploient le Gouvernement et le peuple cubains en vue de préserver leur indépendance et leur souveraineté nationales. Nous espérons que le Gouvernement des États-Unis suivra la tendance actuelle et remplacera la confrontation par le dialogue et les blocus et les sanctions par la communication et l'échange, appliquant ainsi les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. La Chine appuie donc le projet de résolution présenté par Cuba au titre du point à l'ordre du jour considéré.

**M. Manongi** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*): La Tanzanie s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Tanzanie s'inquiète de l'impact négatif considérable que le blocus économique imposé à Cuba depuis plus de quatre décennies a eu sur la vie économique, politique et sociale du peuple cubain. À notre avis, le maintien du blocus contre Cuba est contraire à l'engagement pris d'encourager un partenariat mondial élargi pour appuyer les efforts des pays en développement en matière de développement. Le blocus a imposé au peuple cubain d'énormes sacrifices et a infligé à l'économie cubaine une perte de plus de 70 milliards de dollars, notamment par une baisse des revenus à l'exportation et une augmentation des coûts d'importation. Nous sommes convaincus qu'une levée du blocus imposé à Cuba permettrait d'améliorer la situation dans la région et d'intégrer Cuba dans le courant des relations économiques internationales, ce qui lui permettra de promouvoir le bien-être économique et social de son peuple.

Alors que l'Afrique luttait pour son indépendance et sa libération et luttait contre l'apartheid, Cuba comptait parmi ses alliés les plus forts. De par les liens forgés durant cette lutte, nous estimons de notre devoir de venir en aide au peuple cubain qui se trouve aujourd'hui dans le besoin. Le blocus contre Cuba est un fardeau que le peuple cubain ne devrait plus avoir à endurer, et nous voudrions qu'il soit levé.

Comme de nombreux autres pays, nous sommes préoccupés de voir que les sanctions imposées dans le cadre de la loi Helms-Burton dépassent le cadre de la législation nationale et portent atteinte à la souveraineté des autres États qui entretiennent des relations avec Cuba. Nous estimons donc qu'elles sont incompatibles avec le principe de l'égalité souveraine des États. L'extraterritorialité du blocus continue de nuire considérablement à Cuba, ainsi qu'à des pays tiers qui se voient empêchés de profiter pleinement des débouchés qu'offre l'économie cubaine.

À cet égard, la Tanzanie réaffirme qu'elle continuera de soutenir le peuple cubain, de coopérer et d'être solidaire avec lui et appuie le projet de résolution soumis à l'Assemblée pour adoption. Le blocus ayant infligé de grandes souffrances au peuple cubain, nous demandons au Gouvernement des États-Unis d'y mettre fin et de normaliser ses relations avec

Cuba, dans l'intérêt des peuples de Cuba et des États-Unis.

**M. Hamidon** (Malaisie) (*parle en anglais*) : D'emblée, la Malaisie souhaite s'associer à la déclaration prononcée par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son important rapport (A/60/213) au titre du point à l'ordre du jour que nous examinons.

Depuis sa quarante-septième session, en 1992, l'Assemblée générale n'a eu de cesse de déclarer qu'elle rejetait l'imposition de mesures unilatérales par un État Membre en vue de provoquer un changement politique dans un autre – en l'occurrence, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. L'adoption par l'Assemblée de la résolution 59/11, le 28 octobre 2004, par 179 voix, reflète une fois de plus, sans aucune ambiguïté, la volonté de la majorité écrasante des Membres de l'ONU de rejeter le blocus et d'exiger qu'il soit levé.

Les lois appliquées par les États-Unis d'Amérique – notamment les lois extraterritoriales telles que la loi Torricelli et la loi Helms-Burton – et les mesures telles que celles appliquées depuis le 30 juin 2004 sur la base des recommandations de la Commission d'aide à une Cuba libre visent incontestablement à porter préjudice à Cuba et au peuple cubain, notamment les plus vulnérables d'entre eux, c'est-à-dire les enfants, les femmes, les personnes âgées et les infirmes. Elles visent de toute évidence à empêcher Cuba d'avoir accès aux marchés, aux capitaux, à la technologie et aux investissements afin de faire pression sur ce pays pour qu'il change d'orientation et de système politique et socioéconomique.

Nous estimons que ces mesures ne sont pas compatibles avec les principes universellement acceptés du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'avec les principes de l'Organisation mondiale du commerce et les résolutions pertinentes de l'ONU. En outre, elles sont, de par nature, provocantes et extrêmement discriminatoires et portent atteinte aux principes de l'égalité souveraine des États, aux droits fondamentaux de l'homme et à l'esprit de coexistence pacifique et de bon voisinage entre les États.

La Malaisie demeure fondamentalement opposée à toutes formes de sanctions et de blocus d'ordre économique, commercial et financier qui ne respectent pas les normes du droit international et vont à l'encontre des buts et principes des Nations Unies. De telles mesures sont également contraires à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies (résolution 262 (XXV), annexe), adoptée le 24 octobre 1970 par l'Assemblée générale.

Nous nous opposons en particulier à ce que l'on continue d'appliquer, de façon unilatérale, le blocus économique, commercial et financier coercitif imposé à Cuba. Ce blocus imposé par les États-Unis non seulement constitue une violation du droit international, mais – comme le confirment et le prouvent divers rapports – viole les droits du peuple cubain et lui refuse le droit à la vie, à la prospérité économique et au développement. Le blocus a infligé à ce pays d'énormes dommages socioéconomiques. Le coût direct que ce blocus entraîne pour le peuple cubain jusqu'à ce jour est estimé à plus de 82 milliards de dollars. Le blocus a aggravé les conditions déjà difficiles dans lesquelles vit le peuple cubain, dont plus des deux tiers subissent depuis leur naissance le carcan du blocus unilatéral et du régime de sanctions imposés par les États-Unis.

À cet égard, ma délégation voudrait lancer une fois de plus un appel aux États-Unis, fervents défenseurs du libre-échange, des droits de l'homme et des relations cordiales et de bon voisinage entre nations, pour qu'ils respectent la Charte des Nations Unies et les normes et principes du droit international. Nous demandons donc aux États-Unis de revoir leur attitude générale vis-à-vis de Cuba et de renoncer à leur politique d'isolement à l'égard d'une petite nation voisine pour privilégier le dialogue et le compromis. Nous nourrissons également le fervent espoir qu'en cette heure de mondialisation croissante, où le dialogue et la compréhension sont prônées, les États-Unis d'Amérique sauront réorienter leur politique à l'égard de Cuba sur une voie plus réaliste et reconstruire leurs relations avec leur voisin sur de nouvelles bases. Nous exhortons donc les États-Unis d'Amérique à mettre fin à leur politique actuelle et à engager un dialogue sérieux pour résoudre leurs problèmes avec Cuba.

Je crois que c'est la quinzième année consécutive que l'Assemblée générale adoptera la résolution à une

très vaste majorité, ce qui indique le rejet total par la communauté internationale des mesures unilatérales imposées par les États-Unis à Cuba. Ce rejet a été réaffirmé dans le Document final de la treizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à Kuala Lumpur en février 2003 et a également été répété par les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés lors de leur quatorzième conférence ministérielle, qui a eu lieu à Durban, en août 2004. Cela se reflète également dans la déclaration du deuxième Sommet du Sud à Doha en juin 2005. Nous exhortons la communauté internationale à continuer de déployer de vigoureux efforts en vue de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier unilatéral appliqué à Cuba.

La Malaisie a d'excellentes relations avec les États-Unis et Cuba. La Malaisie estime que ses relations avec Cuba, notamment dans les domaines économique et commercial, seraient renforcées si le blocus unilatéral imposé à Cuba était levé. La Malaisie réaffirme une fois de plus à cet égard son engagement en faveur du respect des principes fondamentaux d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commerce et de navigation internationaux. La Malaisie se joint donc à l'appel lancé par la communauté internationale à la levée immédiate du blocus contre Cuba, qui viole l'ensemble des principes fondamentaux du droit humanitaire international.

Nous notons toutefois que malgré tous les obstacles et les dévastations tels que les catastrophes naturelles, ouragans, sécheresse et, plus récemment, l'augmentation du prix du pétrole, ainsi que les autres difficultés résultant du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 44 ans, ce pays, grâce à sa propre ténacité et à sa résistance bien connue, en appliquant le slogan « une vie meilleure pour tous avec l'appui de tous », a réussi à atteindre trois séries d'objectifs dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : enseignement primaire universel; promotion de l'égalité des sexes et autonomisation de la femme; et réduction de la mortalité infantile. Cuba a réalisé également d'importants progrès pour ce qui est des autres objectifs. Nous sommes persuadés que sans ce blocus, Cuba aurait été en mesure d'atteindre l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement.

La Malaisie réaffirme une fois de plus sa ferme détermination d'assurer le plein respect des principes fondamentaux de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Pour faire respecter ces principes sacro-saints du droit international, la Malaisie, comme les années précédentes, ne modifiera pas sa position de principe et voudrait réaffirmer sa solidarité avec Cuba et son peuple en appuyant le projet de résolution A/60/L.9 et en votant en sa faveur.

**M. Mabhongo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Afrique du Sud s'oppose systématiquement à tous les aspects du blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Nous considérons que le maintien de ce blocus économique, commercial et financier constitue une violation des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous sommes guidés par les normes du droit international et de conduite dans notre soutien de principe à la nécessité d'éliminer les mesures économiques en tant que moyens de coercition politique et économique. Nous estimons qu'un dialogue constructif est susceptible d'encourager la confiance et la compréhension mutuelles, tout en créant l'harmonie et la coexistence pacifique entre les nations.

*M. Martirosyan (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.*

L'Afrique du Sud est déterminée à œuvrer en vue d'un monde meilleur pour tous, dans lequel toutes les nations, grandes et petites, coexistent de façon pacifique. L'instauration d'une coexistence pacifique entre les nations exige le respect du droit international par toutes les nations. La nécessité de respecter le droit international dans la conduite des relations internationales a été reconnue par la plupart des membres de cet organe, comme le montre le soutien croissant au projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'action des États-Unis contre Cuba dure depuis 47 ans : 70 % des Cubains sont nés sous ce blocus. Pourtant, ce blocus économique, commercial et financier, qui dure depuis si longtemps ne cesse d'être rejeté par un nombre croissant d'États Membres de

l'ONU, à tel point que l'opposition est devenue presque unanime.

En outre, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine, réunis en juin 2005 lors du Deuxième Sommet du Sud à Doha (Qatar) ont reconnu que le blocus de Cuba entraînait d'énormes préjudices économiques et financiers, qui ont un impact négatif sur le bien-être des habitants de Cuba. Ils ont condamné à cet égard l'utilisation de mesures économiques coercitives destinées à empêcher des pays d'exercer leur droit à déterminer eux-mêmes leurs propres systèmes sociaux, politiques et économiques, et ils ont demandé aux pays de ne pas reconnaître les lois extraterritoriales unilatérales érigées en vue d'imposer des sanctions à d'autres États et à des entreprises étrangères.

Pour terminer, l'Afrique du Sud appuiera le projet de résolution A/60/L.9 dont nous sommes saisis aujourd'hui car nous estimons que l'action inlassable et unilatérale des États-Unis entraîne des souffrances indicibles pour le peuple cubain et va à l'encontre du droit international. En appuyant le projet de résolution, nous nous rallions à la majorité des États Membres de l'ONU qui ont décidé d'adopter une position unie de principe sur une question aussi importante.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*): La délégation vietnamienne partage totalement les points de vue exprimés par le représentant de la Jamaïque dans sa déclaration au nom du groupe des 77 et de la Chine.

Chaque année depuis 14 ans, l'Assemblée générale, à une très grande majorité, adopte une résolution demandant que soit levé le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. L'année dernière, 179 États Membres ont voté en faveur de cette résolution. Malheureusement, les États-Unis non seulement continuent d'imposer ce blocus, ils l'ont également renforcé en prenant des mesures supplémentaires, comme les restrictions imposées aux déplacements et aux transferts d'argent à Cuba. Le blocus, qui est l'un des plus longs de l'histoire, a été prolongé, nuisant grandement à l'économie de Cuba, entraînant des souffrances indicibles pour le peuple cubain et influençant les décisions des pays tiers. En fait, comme le rapporte le Gouvernement cubain, l'accumulation des préjudices directs subis par l'économie cubaine en raison du blocus qui dure depuis quarante ans se chiffre

à environ 80 milliards de dollars. Dans leurs rapports, les organes et institutions du système des Nations Unies font valoir les répercussions négatives du blocus sur pratiquement chaque aspect de la vie économique et sociale des Cubains : denrées alimentaires, agriculture, transferts de technologies, santé, éducation, culture et conditions de vie des femmes et des enfants, échanges scientifiques et transactions commerciales.

Avec la majorité écrasante des États Membres, le Viet Nam s'est toujours opposé à l'imposition d'un blocus unilatéral par un État contre un autre. Nous continuons d'affirmer que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique n'a pas d'autre objectif que celui d'aggraver les tensions entre les deux pays. Nous pensons que les différends entre les États-Unis et Cuba doivent pouvoir être réglés par la voie du dialogue et des négociations, fondés sur les principes du respect de l'indépendance et de la souveraineté de l'autre, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, du respect et de la compréhension mutuels. Nous pensons que, sur la base de ces principes fondamentaux, les deux pays peuvent aplanir leurs divergences et mettre ainsi à profit leur proximité géographique pour établir des relations économiques, commerciales et en matière d'investissement utiles dans l'intérêt de leurs peuples.

Je souhaiterais à nouveau faire part, au nom de la délégation vietnamienne, de nos sentiments d'amitié et de solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et de notre détermination à œuvrer avec d'autres pays et d'autres organisations internationales pour aider le Gouvernement et le peuple cubains à surmonter les conséquences négatives du blocus.

Conformément à sa position de principe, le Viet Nam votera pour le projet de résolution (A/60/L.9) présenté par Cuba au titre de ce point de l'ordre du jour.

**M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) : Le deuxième Sommet du Sud, tenu à Doha (Qatar) en juin dernier, a réitéré l'appel lancé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin au blocus économique, commercial et financier appliqué à la République de Cuba voilà plus de quatre décennies.

Dans ce monde aussi complexe et changeant, la coopération entre États, sans distinction de leurs régimes socioéconomiques, demeure un élément

essentiel pour la préservation de la paix ainsi que pour la promotion du développement socioéconomique dans le monde. Nous nous félicitons qu'une telle tendance vers la coopération internationale prévaut et continue de dominer les relations internationales contemporaines. Partant de cette considération, il est décevant de constater qu'il existe toujours des pratiques commerciales unilatérales et discriminatoires.

Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, un État Membre ne doit promulguer, ni appliquer des lois, des règlements ou des mesures dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États Membres, ainsi qu'à la liberté du commerce. C'est dans cet esprit et à l'instar de la majorité écrasante des États Membres que mon pays, la République démocratique populaire lao, continuera à œuvrer en vue de mettre fin à l'embargo économique, financier et commercial appliqué à la République de Cuba.

Il est vrai que ledit blocus, se trouvant renforcé encore davantage, a causé des souffrances innombrables au peuple cubain innocent. Il est vrai également que ce blocus n'a profité à aucune des deux parties mais, au contraire, a créé des tensions entre les deux pays voisins. De notre avis, il est temps que la communauté internationale redouble d'efforts et fasse tout ce qui est en son pouvoir afin de mettre fin à ce blocus anachronique.

C'est donc dans cet esprit que ma délégation votera pour le projet de résolution présenté par Cuba et contenu dans le document A/60/L.9.

**M. Abdelsalam** (Soudan) (*parle en arabe*) : La délégation soudanaise appuie la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'une des obligations principales des États Membres de l'Organisation des Nations Unies est de respecter les principes énoncés dans la Charte afin d'assurer la fraternité, l'égalité, la justice, la coopération et le respect de la liberté des peuples de choisir leur propre gouvernement. L'époque où la force était source de droit est maintenant révolue. Il faut respecter la loi et le droit des peuples à choisir leur propre destinée.

C'est la quatorzième année consécutive que l'Assemblée générale examine un projet de résolution relatif à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Au cours de ces 14 dernières années, nous avons adopté des résolutions sur le droit des États à

l'autodétermination et exhorté les autres États à ne pas se conformer aux mesures de blocus imposées à un État par un autre – mesures qui ont des conséquences négatives et qui constituent vraiment une violation des limites territoriales et du droit international.

Une fois encore, nous nous trouvons en train d'examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». L'Assemblée générale a adopté l'année dernière la résolution 59/11 sur ce point de l'ordre du jour avec 179 voix pour. Cela reflète la prise de conscience accrue de la communauté internationale du danger et du caractère illégitime de ce blocus. Le blocus imposé à Cuba est unilatéral et constitue une violation flagrante des principes énoncés dans la Charte et du droit international, ainsi que des normes internationales qui gouvernent les relations économiques, financières et commerciales entre les États. Si le blocus est maintenu, il continuera d'aller à l'encontre de l'élan prédominant au sein de la communauté internationale pour la défense des droits de l'homme et, plus précisément, pour le droit au développement.

Le danger que représentent ces mesures unilatérales et les effets négatifs sévères qu'elles ont sur tous les aspects de la vie à Cuba, peut nous donner une certaine idée de ce qui a été perdu par le peuple cubain au cours des 40 dernières années et de ce que cela lui a coûté, entre autres choses, en termes de souffrances endurées et des produits de première nécessité dont il a été privé, du fait de ce blocus illégal.

Mon pays et mon peuple souffrent eux aussi du fait des sanctions unilatérales imposées par le même État qui a imposé le blocus économique à Cuba. D'autres États souffrent également de ces politiques illégales et injustifiées. Le 2 novembre, les États-Unis ont décidé de reconduire pour une année supplémentaire les sanctions unilatérales imposées au Soudan. Notre position sur ces politiques repose sur des principes établis. Nous sommes opposés au recours aux politiques d'exclusion, de force ou d'hégémonie à l'égard des peuples. Par conséquent, nous voterons – et exhortons les autres États à voter – pour le projet de résolution A/60/L.9, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous condamnons fermement les actes et les mesures

unilatérales qui violent le droit international et la Charte des Nations Unies.

**M. Yechury** (Inde) (*parle en anglais*) : Nous, citoyens de l'Inde, nous alignons sur la déclaration faite par la Jamaïque au nom du Groupe des 77. Le blocus économique, commercial et financier vieux de 40 ans imposé par les États-Unis à Cuba fait l'objet d'un débat pour la quatorzième fois consécutive en cette enceinte. Le blocus remonte au 20 octobre 1960, lorsque le Président Eisenhower annonça l'imposition d'un blocus à Cuba au titre de la loi sur le commerce avec l'ennemi et de la loi sur le contrôle des exportations. Le blocus a été renforcé par le *Cuban Democracy Act* de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, par lesquelles la portée extraterritoriale du blocus comprend les sociétés étrangères ainsi que les filiales étrangères des sociétés américaines qui entretiennent des relations d'affaires avec Cuba.

Le blocus signifie l'imposition de sanctions économiques. Elles ne semblent pas résister au test du droit international. La juridiction au-delà des frontières nationales doit être fondée sur des actes qui ont des effets importants ou graves à l'intérieur du territoire de l'État exerçant cette juridiction. Le trafic des biens nationalisés ne saurait être considéré comme ayant un effet important sur les États-Unis ou sur leur économie, et en conséquence, la juridiction extraterritoriale ne saurait être justifiée par la doctrine des effets graves. De même, les restrictions imposées par le blocus sur l'exportation et l'importation des biens portent atteinte aux régimes commerciaux multilatéraux et ne sauraient se fonder sur la clause dérogatoire « intérêts essentiels de sécurité » de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), puisqu'il n'y a ni état de guerre ni menace militaire.

Les sanctions, quel que soit leur objectif, doivent être respectueuses des principes de non-intervention et de proportionnalité du droit international coutumier. L'Association américaine pour la santé mondiale a conclu que, dans le cas des effets sur le système de santé cubain, le blocus

« a sensiblement aggravé les souffrances... [nous avons constaté que] des patients ne disposaient pas de médicaments essentiels [et nous avons parlé avec] des médecins qui se sont vu obligés d'effectuer des actes médicaux sans équipement adéquat... »

L'étude est également parvenue à la conclusion suivant laquelle le blocus a continué d'avoir des répercussions sur les livraisons d'aide alimentaire. Ce sont les provinces de l'est du pays qui en ont le plus souffert et qui sont restées les régions les moins sûres sur le plan alimentaire, en particulier du fait de la sécheresse de 2004. Les retentissements de l'embargo sur le secteur de l'éducation sont liés aux restrictions commerciales qui ont empêché d'acheter le matériel nécessaire à des prix concurrentiels. Les difficultés résultant de l'embargo ont été attestées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en particulier les effets nuisibles sur le commerce international, les flux d'investissements, le paiement des prêts et des intérêts ainsi que sur la coopération scientifique et technique.

Bien que le marché américain soit la zone commerciale la plus proche, la plus commode et diversifiée et qu'en temps normal, Cuba et les États-Unis seraient des partenaires économiques naturels, tirant des bénéfices mutuels du commerce, cela s'est avéré tout à fait le contraire dans les faits. Selon une évaluation, les pertes économiques directes causées par le blocus au peuple cubain sont supérieures à 82 milliards de dollars; cette évaluation exclut les pertes économiques indirectes. Je crois comprendre que le secteur privé américain voudrait dans sa majorité voir lever le blocus pour tirer avantage du marché cubain; d'après certaines estimations, les pertes potentielles pour les entreprises américaines varient entre 1 et 15 milliards de dollars, et les pertes d'emploi potentielles se chiffrent à quelques centaines de milliers.

Tout en notant une amélioration – à savoir le compromis de 1999-2000 auquel est parvenu le Congrès pour permettre l'exportation de vivres et de médicaments, même s'il exclut le financement public ou privé et qu'il renforce, paradoxalement, l'interdiction de voyager – nous appelons de nos vœux la levée du blocus et des sanctions imposés à Cuba. Les blocus empêchent les populations du pays concerné, notamment les femmes et les enfants, de réaliser pleinement leur développement économique et social. Ils gênent également le plein exercice des droits humains, y compris du droit à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux. Nous estimons qu'il est nécessaire non seulement de créer et de consolider un environnement économique à même de donner à tous les pays des chances égales mais aussi que la communauté internationale doit redoubler ses efforts

pour favoriser un environnement exempt de sanctions et de blocus.

L'Inde est opposée aux mesures unilatérales imposées par des pays, qui empiètent sur la souveraineté d'autres pays, y compris les tentatives visant à étendre à d'autres nations souveraines l'application extraterritoriale des lois d'un État. L'Inde rappelle les documents finals adoptés lors du treizième sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenu à Kuala Lumpur (Malaisie) en 2003 et l'appel lancé sur la question en juin 2005 au Sommet de Doha par les pays du Groupe des 77, et elle exhorte la communauté internationale à adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Je voudrais rappeler ce qu'a une fois déclaré le révolutionnaire irréductible Che Guevara : « Un monde meilleur est possible ».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je propose en l'absence d'objection de clore la liste des orateurs dans le débat sur cette question.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est réellement pour nous fort préoccupant de nous retrouver aujourd'hui à examiner une fois encore la question relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 40 ans. À ce sujet, l'Indonésie s'associe aux vues exprimées par le Représentant permanent de la Jamaïque, qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cela étant, nous devons poser les questions difficiles et parvenir à un règlement véritable de façon à résoudre ce problème une fois pour toutes. Par conséquent, alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, nous devons nous poser la question de savoir si le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba se justifie à l'heure de la mondialisation et s'il respecte l'esprit du multilatéralisme.

C'est sous cet angle que nous avons examiné le rapport du Secrétaire général (A/60/213). Ce document nous a présenté deux perspectives importantes sur la question.

Premièrement, nous notons les désaccords et les oppositions des gouvernements, tous Membres de

l'ONU, quant à l'application de la nature unilatérale et extraterritoriale du blocus imposé à Cuba. Ce blocus va à l'encontre de la Charte des Nations Unies et est contraire à tous les principes reconnus du droit international. C'est là la considération principale et dominante pour l'Indonésie, rendue manifeste par son appui à la résolution 59/11, adoptée par l'Assemblée générale l'an dernier.

Deuxièmement, le blocus imposé à Cuba a des répercussions sur la vie économique et sociale du peuple cubain, en particulier les enfants et les femmes, comme l'ont révélé les rapports des institutions, fonds et programmes divers des Nations Unies. À notre avis, cette situation ne cadre pas avec l'esprit du partenariat mondial au service du développement, tel qu'énoncé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. De fait, au cours du sommet mondial de 2005, en septembre, nous avons fermement réitéré notre détermination de veiller à la réalisation ponctuelle et intégrale des objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, visant à éliminer la pauvreté.

Dans cette optique l'Indonésie votera pour le projet de résolution A/60/L.9, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. L'Indonésie lance un appel pressant pour que soit dûment respectée l'égalité souveraine de tous les États, conformément aux instruments juridiques internationaux. Les principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États doivent également être respectés. En outre, aucune entrave ne doit être mise à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

J'aimerais souligner que la poursuite de l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba aura pour seul effet de maintenir les fortes tensions existant entre les deux pays voisins. Cela ne nous mènera assurément pas loin dans notre engagement vis-à-vis des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et dans notre respect de ces principes, qui constituent les fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

Je terminerai donc en exhortant les États-Unis d'Amérique à mettre fin à leur stratégie et leur

politique actuelles vis-à-vis de Cuba et à emprunter plutôt le chemin du dialogue et de la conciliation.

**M. Kapoma** (Zambie) (*parle en anglais*) : J'aimerais avant toute chose associer ma délégation à l'ensemble de la déclaration prononcée par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

J'adresse les compliments de ma délégation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui nous a présenté dans le document A/60/213 un rapport fort complet, dans lequel apparaît un compte-rendu du Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies à Cuba sur les effets de l'embargo que les États-Unis d'Amérique imposent à la population cubaine. Le rapport indique que :

« La situation n'a pas changé au cours des 12 derniers mois, les mesures imposées par l'embargo ayant été maintenues en dépit de leur impact négatif. Ces mesures ont eu des effets considérables sur la population cubaine, en particulier sur les groupes les plus vulnérables. » (A/60/213, III<sup>e</sup> partie, par. 2)

En dépit des nombreuses résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale a engagé les États-Unis à améliorer leurs relations avec Cuba, ma délégation note avec préoccupation que ces dernières années, des mesures supplémentaires ont encore été prises pour renforcer l'embargo. Ces mesures, appliquées pendant la période 2004-2005, ont été lourdes de conséquences sur les conditions de vie économiques, politiques et sociales de la population cubaine. Ma délégation réitère son appel aux États Membres de l'ONU afin qu'ils appuient la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui contrevient aux normes du libre-échange et à la liberté de naviguer. Les mesures telles que celles qui figurent dans la loi Helms-Burton sont nettement en violation du droit international. Ces sanctions unilatérales, outre qu'elles représentent une infraction au droit international, mettent à mal le principe des relations d'amitié et de coopération entre les États. C'est la raison pour laquelle, l'an passé, comme les années précédentes, l'Assemblée a demandé aux États-Unis d'Amérique de lever l'embargo économique, commercial et financier qu'ils ont imposé de façon unilatérale à Cuba.

Mon gouvernement reste attaché au renforcement du respect universel du droit international dans la conduite de toutes les formes de relations entre États souverains. Conformément à la résolution 59/11 en date du 28 octobre 2004, 85 pays, dont le mien, ont exprimé par écrit leur opposition au maintien de cet embargo. En outre, le système des Nations Unies nous a informé de l'incidence négative de l'embargo sur les programmes de développement des Nations Unies à Cuba. Toutes les techniques et tous les matériaux provenant des États-Unis étant couverts par l'embargo, le coût de l'aide au développement des Nations Unies à Cuba est devenu prohibitif. Le résultat en est que ces programmes, destinés aux plus vulnérables, ne sont jamais mis en œuvre. Il est urgent, par conséquent de redresser cette situation sans plus de tergiversations.

Au vu du rapport du Secrétaire général, la Zambie a décidé de voter une fois de plus pour le projet de résolution figurant dans le document A/60/L.9 et elle exhorte les autres États Membres à faire de même.

**M. Aghazadeh** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'aimerais, pour commencer, remercier le Secrétaire général du rapport A/60/213 qu'il a présenté au titre du point 18 de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis Amérique ». Je voudrais également m'associer à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La teneur de la résolution 59/11 ainsi que les 179 voix qu'elle a obtenues lors de son adoption traduisent nettement la position de la communauté internationale à l'égard de l'embargo de longue durée imposé à Cuba. Il ressort de façon tout à fait claire que ce blocus viole les principes internationaux régissant les relations entre États, tels que l'égalité souveraine des États, le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Comme ma délégation a déjà pu le faire observer dans différentes déclarations, ce type de politiques et de mesures coercitives à caractère unilatéral doit être considéré par la communauté internationale comme un obstacle majeur à son œuvre en faveur des causes et des intérêts communs. Le recours à l'embargo comme outil destiné à certaines fins politiques remet en cause l'instauration de l'environnement international favorable à la croissance économique et au développement durable

que le système des Nations Unies s'efforce de promouvoir.

Le paragraphe 102 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg engage les États à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui soit contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui entrave la pleine réalisation du développement économique et social par la population des pays touchés, et en particulier les femmes et les enfants. Le même paragraphe indique en outre que toute mesure unilatérale de cet ordre porte atteinte au bien-être des populations touchées et crée des obstacles à la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux, y compris le droit de toute personne à un niveau de vie permettant d'assurer sa santé, son bien-être et son droit à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux nécessaires.

Aux termes du paragraphe 101 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays. Il est ensuite précisé que les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux.

En passant en revue le rapport du Gouvernement cubain, qui est étayé par de nombreux chiffres, on a du mal à imaginer combien l'impact du blocus imposé a été dévastateur à tous les niveaux de la vie de cette nation, y compris au niveau de la santé, de l'économie, de l'éducation, du commerce, du tourisme, de l'aviation civile, des activités culturelles et même du sport. De telles politiques et mesures, qui ne trouvent leur origine que dans l'intolérance et l'animosité envers d'autres systèmes politiques, économiques et sociaux, ne feront qu'aggraver les disparités et le fossé entre les nations, et nuire à la politique consistant à protéger les droits de l'homme et la dignité.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, il est inacceptable, aux yeux de la communauté internationale, qu'un État impose à d'autres États des mesures économiques coercitives injustifiables sur la base de considérations politiques. Le fait est que l'application extraterritoriale de lois internes comme la loi Helms-Burton et la loi D'Amato crée, au niveau des relations internationales, un climat antagoniste et compromet la paix et la

sécurité mondiales. Ces mesures politiques aux implications économiques continuent de restreindre les investissements, le commerce, les possibilités d'emploi, le transfert de technologies et les perspectives de croissance économiques des pays ciblés, mais aussi de pays tiers traitant avec le pays touché.

Il est intéressant de noter que dans le Document final du Sommet qui a eu lieu récemment, tous les pays ont réaffirmé leur attachement aux efforts en vue d'obtenir la pleine participation des pays en développement au système commercial mondial afin de pouvoir subvenir à leurs besoins en matière de développement économique. Nous devons honorer nos engagements et mettre un terme à toutes les mesures économiques coercitives imposées unilatéralement.

**M. Dapkiunas** (Biélorus) (*parle en russe*) : C'est avec fierté et amertume que le Biélorus se rallie à la communauté internationale pour exiger des États-Unis qu'ils lèvent le blocus imposé à Cuba.

Nous sommes fiers de nous tenir aux côtés du peuple d'un pays ami à un moment difficile de son histoire. Nous sommes fiers de pouvoir nous tenir aux côtés d'un pays dont le nom a longtemps été le symbole d'une résistance courageuse aux énormes pressions exercées par la domination étrangère.

C'est toutefois avec amertume que nous réalisons qu'alors que les citoyens du monde se tournent vers leur gouvernement dans l'espoir sincère que la communauté mondiale pourra s'unir pour combattre les réelles menaces – et pas celles fabriquées de toutes pièces – nous sommes contraints de lutter contre les dogmes et approches obsolètes de la guerre froide. C'est avec amertume et regret que nous sommes témoins des tentatives qu'effectue la plus grande puissance du monde en vue de briser par la force la volonté du peuple cubain et de lui imposer ses lois et son mode de vie.

La noblesse de la force, ce n'est pas prétendre avoir raison ni tyranniser les petits et les faibles. La vraie noblesse de la force, c'est faire preuve de sagesse, c'est reconnaître ses erreurs et la vraie nature du monde qui nous entoure – un monde qui est interconnecté, interdépendant, complexe et fragile. Vive Cuba!

**M. Shingenge** (Namibie) (*parle en anglais*) : Tout en nous associant à la déclaration faite par le

représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je souhaite faire quelques observations au nom de mon pays.

Depuis 1991, l'Assemblée, par ses résolutions adoptées au titre du point à l'ordre du jour que nous examinons, a toujours rejeté le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et a toujours demandé qu'on y mette fin. Ce blocus nuit aussi bien à l'économie qu'au peuple cubains, notamment les femmes et les enfants. Il est donc regrettable que 14 ans plus tard, le blocus reste intact et que l'Assemblée générale soit encore saisie de la question.

Ma délégation a toujours été d'avis que le blocus imposé à Cuba est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, au droit international et à la Déclaration du Millénaire. Le blocus cause encore des dommages irréparables au développement économique, social et culturel du peuple cubain, qui se retrouve ainsi privé des opportunités et des bénéfices émanant du libre-échange.

Les lois Torricelli et Helms-Burton sont de nature extraterritoriale et portent atteinte aux droits souverains de Cuba et aux principes et règles du système commercial international. Le blocus unilatéral ne saurait être qualifié de différend bilatéral exclusif puisqu'il nuit également à de nombreux pays, ainsi qu'à de nombreux citoyens et de nombreuses entreprises d'États tiers.

Nous sommes convaincus que les peuples de ces deux pays voisins gagneraient à obtenir la normalisation des relations et la levée des restrictions. Le Gouvernement des États-Unis doit donc se plier à l'appel lancé par la communauté internationale pour qu'il mette un terme au blocus et encourage ainsi des relations de bon voisinage avec le Gouvernement et le peuple amis de Cuba.

À notre avis, tous les droits de l'homme – qu'ils soient politiques, culturels ou économiques – sont indissociables. Ils comprennent le droit à l'alimentation, aux soins médicaux, à l'éducation et, surtout, au développement. À cause du blocus, le peuple cubain se voit refuser ces droits les plus élémentaires uniquement parce qu'il a choisi un système politique différent. C'est pour ces raisons que la Namibie votera pour le projet de résolution publié sous la cote A/60/L.9, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à

Cuba par les États-Unis d'Amérique. Nous le faisons pour exprimer notre solidarité avec le peuple cubain, qui s'est tenu à nos côtés lorsque nous étions dans le besoin, lorsque la Namibie luttait pour son indépendance, et qui se tient encore à nos côtés alors que nous sommes aux prises avec des problèmes tels que le VIH/sida.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer m'associer à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les buts et principes de la Charte des Nations Unies consacrent le droit des États à exercer leur souveraineté sur leur territoire et à mener leurs affaires internes sans aucune ingérence extérieure. Tous les États Membres de l'ONU – notamment les plus puissants d'entre eux – doivent respecter la Charte, loi fondamentale de l'Organisation, qui constitue sa première et ultime référence. L'embargo unilatéral imposé par les États-Unis contre Cuba et les mesures plus récentes visant à renforcer cet embargo sont contraires aux principes du droit international – y compris les principes énoncés dans la Charte – en particulier l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires internes et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Cet embargo, imposé à Cuba depuis plus de quatre décennies, a causé des souffrances et des dommages sociaux, économiques et politiques incommensurables. Les souffrances de Cuba se sont accrues, touchant en particulier les enfants et les personnes âgées. Cet embargo a entravé les efforts inlassables du peuple cubain visant à instaurer la prospérité et le bien-être. Il continue d'avoir des effets néfastes non seulement sur l'économie cubaine – qui a subi des pertes dépassant les 82 milliards de dollars – mais également sur le développement social et culturel du peuple cubain qui se voit privé des possibilités et des bienfaits associés au commerce. Cet embargo constitue une violation directe des libertés et des droits fondamentaux du peuple cubain, à savoir le droit à la vie et au développement.

Ma délégation apprécie le fait que Cuba n'ait jamais renoncé à établir un dialogue constructif avec les États-Unis afin de résoudre toutes les questions en suspens entre les deux parties, sur la base de l'égalité souveraine, du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires internes de l'un et de l'autre et du

respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du principe des relations de bon voisinage. Ma délégation estime que la normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba servirait les intérêts des deux pays.

Mon pays réaffirme le droit des peuples à choisir en toute liberté leurs propres systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, conformément au droit international. Le fait que 179 États aient appuyé ce projet de résolution l'année dernière prouve que la communauté internationale reconnaît qu'il faut lever cet embargo et que nous devons respecter les systèmes politiques, économiques et sociaux choisis librement par tous les pays dans leur propre intérêt national.

À cet égard, je me dois d'appeler l'attention des Membres sur la déclaration des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui, une fois encore, ont appelé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à lever l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba. Ils ont exprimé leur vive préoccupation face au caractère de plus en plus extraterritorial de cet embargo et face aux nouvelles mesures législatives continues visant à le renforcer. Nous souhaiterions également appeler l'attention des Membres sur le Document final convenu par les pays en développement au deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 et la Chine, tenu à Doha en juin 2005. Ce sommet a rejeté avec force l'imposition de lois et de réglementations ayant des effets extraterritoriaux et toute autre forme de mesures économiques coercitives. Le Sommet a également exprimé sa vive préoccupation face aux conséquences négatives des sanctions économiques sur la capacité d'un pays à se développer et a appelé les États-Unis à lever immédiatement l'embargo contre Cuba.

À plus d'une occasion, la communauté internationale a rejeté les sanctions unilatérales imposées à Cuba, ainsi que leur élargissement par le biais de la loi Helms-Burton, qui outrepassa la juridiction des législations nationales et empiète sur la souveraineté d'autres États qui traitent avec Cuba. Ceci est contraire au principe de l'égalité souveraine des États et aux principes du droit international.

En dépit d'appels répétés, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique n'a toujours pas pris de mesures positives suite aux demandes de la communauté internationale. Les États-Unis continuent sciemment et obstinément à s'en tenir à leur position

erronée et à faire fi des demandes justes de la communauté internationale, et ont même adopté de nouvelles mesures pour renforcer l'embargo contre l'État souverain de Cuba.

Dans ce contexte, ma délégation espère que l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba sera levé et que l'opinion de la communauté internationale, telle qu'elle s'est exprimée à l'Assemblée générale et dans d'autres instances, sera respectée par les États-Unis, qui doivent l'accepter dans sa totalité. La Syrie votera donc en faveur du projet de résolution.

**M. Toro Jiménez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous sommes convaincus que le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige que les relations entre États, quelles que soient leurs idéologies, se fondent sur le respect scrupuleux de la Charte des Nations Unies et des principes et des normes du droit international. La République bolivarienne du Venezuela réaffirme qu'il n'existe pas – et ne saurait exister – un seul modèle de développement ou de démocratie pour tous les peuples du monde. Face à cette réalité incontestable qui appelle le respect de la communauté internationale, les États Membres de cette organisation intergouvernementale se doivent de réaffirmer inlassablement les principes de la non-ingérence dans les affaires internes des États, du respect de l'autodétermination des peuples et de la souveraineté nationale.

Nombre de voix partout dans le monde ont exprimé leur indignation lorsque, le 3 février 1962, le Gouvernement des États-Unis a officiellement imposé un blocus criminel, une agression inique, un acte de guerre déstabilisateur et injustifié contre le peuple cubain, qui exerçait et exerce pleinement son droit à l'autodétermination, droit que nous connaissons tous sous le nom de révolution cubaine. Cet acte – à visées génocidaires – n'a eu d'autre objectif que celui d'affaiblir l'appui du peuple cubain à la révolution, en cherchant, par l'imposition de ces souffrances, à le décourager face aux difficultés du processus de changements révolutionnaires et de progrès inéluctables que connaît Cuba depuis 44 ans.

Aujourd'hui, nous adopterons de nouveau dans cette instance universelle – comme nous le faisons depuis 1992 – un projet de résolution, expression de la conscience de la communauté internationale et de son rejet de l'embargo. Quels autres arguments peuvent avancer ceux qui croient en la liberté, la justice, la paix

et le multilatéralisme? Comment faire en sorte que ce blocus illégitime, immoral, meurtrier et totalitaire cède face à la clameur internationale qui depuis des années réclame inlassablement son abolition?

Prenons quelques exemples pour voir si, en soulignant combien ce blocus est sidérant d'absurdité, nous parvenons à en appeler à la conscience d'un nouvel humanisme international afin d'ouvrir enfin la voie à la justice internationale.

Cela fait 46 ans que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique mène sa politique d'hostilité à l'encontre du peuple cubain. Plus de 70 % des Cubains sont nés après le lancement de cette politique et ont vécu toute leur vie sous le coup de ces dures sanctions économiques appliquées par les gouvernements successifs des États-Unis d'Amérique.

Au cours des quatre dernières décennies, le blocus imposé par les États-Unis a infligé des pertes de plus de 80 milliards de dollars au peuple cubain. Ce chiffre, qui traduit déjà avec éloquence l'étendue de l'injustice subie, n'inclut pas les plus de 54 milliards de dollars imputables à des dégâts directs provoqués par des sabotages et des actes de terrorisme encouragés et financés à partir du territoire des États-Unis.

Le siège imposé par les États-Unis à l'économie et la vie sociale des Cubains a coûté, pour la seule année 2004, 2 milliards 76 millions de dollars.

Sans le blocus, le peuple cubain aurait disposé au cours des dernières décennies de plus de 134 millions de dollars de plus à investir dans le seul domaine de l'éducation.

La République de Cuba se voit privée de la possibilité d'accéder à ses marchés les plus proches pour couvrir les besoins de son développement social et culturel. Les importations nécessaires aux politiques de développement sont grevées d'un surcoût de 25 à 30 %, uniquement à cause des frais de transport occasionnés par le recours à des fournisseurs plus lointains.

Le blocus imposé à la République de Cuba est un acte coercitif, systématique, réitéré et imposé sans interruption depuis 1962. Il s'agit d'un usage unilatéral de la force, incompatible avec l'ordre juridique international d'aujourd'hui, qui va à l'encontre des dispositions régissant les relations économiques et commerciales entre États; celles-ci devant respecter les droits et libertés fondamentaux et suivre la voie de la

paix, de la coopération, de la bonne foi et du respect mutuel.

Et pourtant, malgré cela le peuple cubain et son Gouvernement légitime ont non seulement survécu à cette agression avec courage et ténacité, mais se sont même renforcés et ont grandi dans l'adversité; leur conscience et leurs actions révolutionnaires ont été stimulées, ce qui a suscité une créativité sociale dans tous les domaines, les a conduit à faire preuve de solidarité vis-à-vis des autres peuples du monde et leur a conféré énormément de dignité au sein de la communauté internationale.

La République bolivarienne du Venezuela rejette fermement et catégoriquement toute promulgation ou application par quelque État que ce soit de lois prétendant à des effets extraterritoriaux et passant outre la souveraineté d'autres États. Notre délégation et notre pays, solidaires du Gouvernement et du peuple cubains, animés par l'esprit de Simón Bolívar et de José Martí qui préside à nos réussites, réaffirment leur opposition à la mesure coercitive unilatérale que constitue le blocus imposé à la République de Cuba, et nous affirmons par conséquent que nous voterons en faveur du projet de résolution (A/60/L.9) dont cette Assemblée est saisie.

**M. Swe** (Myanmar) (*parle en anglais*): Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant permanent de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine.

La volonté de la communauté internationale quant à la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à l'encontre de Cuba a été clairement exprimée lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 59/11 par une majorité écrasante de 179 voix.

L'Union du Myanmar estime que la promulgation et l'application par des États Membres de lois et de réglementations dont les effets extraterritoriaux affectent la souveraineté d'autres États et les intérêts légitimes de personnes relevant de leur juridiction, ainsi que la liberté de commercer et de naviguer, violent aussi bien l'esprit que la lettre de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international universellement reconnus.

Le Myanmar est l'un des initiateurs des Cinq principes de la coexistence pacifique et, à ce titre, il

respecte scrupuleusement les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et de la liberté du commerce et de la navigation internationale.

En outre, l'Union du Myanmar estime que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba a des conséquences délétères sur le peuple cubain et ne peut produire que des effets négatifs, surtout pour les enfants, les femmes et les personnes âgées. Nous témoignons notre pleine solidarité au peuple cubain. Le Myanmar ne pense pas que ces mesures puissent le moins du monde promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

Le Myanmar se rallie vigoureusement à l'appel lancé par la communauté internationale, demandant aux États-Unis de mettre fin à l'embargo et aux sanctions contre Cuba. Ma délégation va donc voter en faveur du projet de résolution, démontrant ainsi notre ferme opposition aux règles et règlements ayant des effets extraterritoriaux, car ceux-ci sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international.

**M. Aburawi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord exprimer notre appui sans réserve à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Les sanctions et les blocus n'ont jamais été, et ne seront jamais, le meilleur moyen de régler les différends entre États. La Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale prévoient des moyens appropriés pour régler tous les litiges ou conflits bilatéraux, tels que le dialogue et les négociations sur la base de l'égalité totale, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Cette orientation, réaffirmée à maintes reprises par les États Membres, doit être respectée sans délai, car elle s'inscrit dans la logique même des choses et traduit bien les normes de la légalité internationale. Elle est en outre porteuse d'un message clair : qu'il ne peut y avoir de paix mondiale, ni de relations amicales entre États, pas plus que de progrès en matière de développement, qu'à travers une coopération internationale fondée sur le respect mutuel de la souveraineté des pays, quels que soient leur taille, leur population, leur niveau de développement

socioéconomique ou la nature de leur système politique et économique.

Le peuple cubain continue de souffrir d'un blocus injuste qui perdure depuis plus de quatre décennies et qui a occasionné des dégâts considérables. Il a infligé des souffrances au peuple cubain, n'épargnant aucune tranche de la population cubaine, ni les enfants, ni les personnes âgées, ni les femmes. Il a ébranlé la capacité du Gouvernement cubain à importer les denrées alimentaires, les produits agricoles, le matériel médical et les médicaments nécessaires au traitement des malades.

Par de nombreuses résolutions internationales, adoptées notamment par l'Assemblée générale, La communauté internationale a exprimé son rejet et son refus catégorique des embargos économique, commercial et financier imposés à Cuba ainsi qu'à d'autres peuples et pays.

Poursuivre ces mesures oppressives, dont les effets dépassent, dans de nombreux cas, les pays concernés et affectent des pays tiers, n'aboutira qu'à un accroissement de la souffrance humaine en exacerbant les différences et en attisant la haine entre les peuples dont les intérêts sont interdépendants. Nous devons en conséquence rechercher, en faisant preuve de réalisme et de bon sens, des solutions appropriées et avisées qui garantissent les droits de l'homme et les protègent de toutes atteintes.

La Jamahiriya arabe libyenne appuie le projet de résolution A/60/L.9 présenté par Cuba et intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et soutient également les efforts internationaux visant à abolir ces mesures unilatérales.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de Cuba, qui va nous présenter le projet de résolution A/60/L.9.

**M. Pérez Roque** (Cuba) (*parle en espagnol*) : C'est aujourd'hui une journée particulièrement importante pour l'Organisation des Nations Unies, dont l'Assemblée générale se prononce pour la quatorzième fois consécutive sur un projet de résolution présenté par Cuba, et intitulé : « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/60/L.9). L'Assemblée générale n'est pas seulement appelée à

décider d'une question intéressant Cuba : elle votera aussi en faveur des principes et des normes du droit international, contre l'application extraterritoriale de lois et pour défendre les droits de l'homme des Cubains, des Américains et des citoyens des 191 États représentés aux Nations Unies.

Il est vrai que le Gouvernement des États-Unis a fait fi de cette exigence réitérée presque à l'unanimité par la communauté internationale, et on peut être sûr que le Président Bush durcira encore plus le blocus qui est, d'ores et déjà, le plus long et le plus cruel de l'histoire. Toujours est-il que cela ne diminue en rien l'importance juridique, politique et morale de ce vote. Jamais le blocus n'a été appliqué avec autant d'acharnement et de brutalité que durant ces 18 derniers mois. Jamais l'agression du Gouvernement américain contre l'économie et le droit des Cubains à une vie digne et décente n'a été aussi cruelle et impitoyable.

Depuis que le Président des États-Unis a signé, le 6 mai 2004, son nouveau plan d'annexion de Cuba, nous avons été témoins d'une escalade sans précédent, résolument hystérique, de nouvelles mesures d'agression, dont la menace du recours à la force militaire contre Cuba et la persécution de citoyens et de sociétés non seulement de Cuba, mais aussi des États-Unis et du reste du monde.

Ainsi, en mai 2004, l'Union des banques suisses s'est vue infliger une amende de 100 millions de dollars, la plus grosse amende jamais imposée à une banque, pour avoir censément violé les sanctions contre Cuba.

Le 30 septembre 2004, dans un paroxysme de délire et de ridicule, les réglementations du contrôle des actifs cubains ont été durcies établissant que « les Américains ou les étrangers permanents aux États-Unis ne pourront plus acheter légalement dans un pays tiers des produits d'origine cubaine, dont des cigares et de l'alcool, même pour leur usage personnel à l'étranger ». Les peines peuvent atteindre jusqu'à un million de dollars pour les sociétés et jusqu'à 250 000 dollars d'amendes et 10 ans de prison pour les particuliers. C'est la première fois dans l'histoire que l'on interdit à un Américain de fumer un Havane ou d'acheter une bouteille de l'incomparable rhum Havana Club, même s'il le fait durant un voyage de tourisme dans un autre pays! En matière d'insanité,

cette prohibition draconienne mérite de passer dans les annales.

Le 9 octobre 2004, le Département d'État a annoncé – comble de l'agression dans l'histoire des relations financières internationales – la création d'un « Groupe de poursuite des avoirs cubains », dont la seule existence devrait faire rougir de honte le Président de la nation la plus puissante de la terre.

En janvier 2005, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, donnant sa propre interprétation des réglementations sur les voyages à Cuba, a interdit aux ressortissants américains de participer à des réunions parrainées et organisées à Cuba par des institutions spécialisées de l'ONU, sauf autorisation spécifique.

Le 24 février 2005, en violation flagrante du droit international relatif à la protection des marques et brevets, on assistait à la conclusion d'une manœuvre légale visant à voler à Cuba ses droits sur la marque de cigare Cohiba, le plus prestigieux des Havanes cubains.

Le 13 avril 2005, la justice condamnait un citoyen américain, Stefan Brodie, ancien président de la société Purolite, pour avoir vendu à Cuba des résines ionisées servant à l'épuration des eaux.

Le 29 avril 2005, le Président Bush ordonnait au Ministère des finances de débloquent 198 000 dollars provenant d'avoirs cubains illégalement gelés dans des banques américaines pour satisfaire les revendications les plus spacieuses jamais encore formulées contre Cuba par des groupes extrémistes violents qui organisent de Miami en toute impunité, des menées terroristes contre Cuba.

En avril 2005, les nouveaux dirigeants de la société canadienne Sherritt International et leurs familles se voyaient interdire l'entrée aux USA, en application de la loi Helms-Burton. Toujours en avril 2005, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a durci ses activités de poursuite, y compris contre des organisations religieuses possédant l'autorisation de se rendre à Cuba.

En 2004, le Gouvernement des États-Unis a infligé des amendes à 316 citoyens américains et résidents des États-Unis d'Amérique pour violation des dispositions du blocus. À la date du 12 octobre 2005, les amendes étaient au nombre de 537.

En 2004, un total de 77 sociétés, institutions et organisations non gouvernementales des États-Unis et

d'autres pays avait encouru des amendes pour avoir violé le blocus imposé à Cuba. Onze d'entre elles sont des sociétés étrangères ou des filiales de sociétés américaines installées au Mexique, au Canada, au Panama, en Italie, au Royaume-Uni, en Uruguay et aux Bahamas. Sept autres sociétés dont Iberia, Alitalia, Air Jamaica et Daewoo ont été punies car leurs filiales américaines avaient violé le blocus, à en croire le Gouvernement des États-Unis.

Les déplacements des ressortissants américains à Cuba de janvier à octobre 2005 ont baissé de 55 % par rapport à la même période en 2003, avant les nouvelles sanctions décrétées par le Président Bush. Pour ce qui est des Cubains résidant aux États-Unis, on rapporte une baisse de 49 % du nombre de ceux qui se rendent directement à Cuba.

Les échanges culturels, sportifs, universitaires, étudiants et scientifiques, ainsi que les liens entre les Cubains vivant de part et d'autre du détroit de la Floride ont été particulièrement visés par l'agression anticubaine lancée par ce gouvernement. Les déplacements à Cuba de la part des oncles, des tantes, des cousins, entre autres, ont été interdits, sous prétexte que ces derniers ne font pas partie de la famille.

Le blocus a coûté plus de 82 milliards de dollars au peuple cubain au cours des 47 dernières années. Toutes les activités économiques ou sociales à Cuba ont pâti de ses conséquences. Aucun des droits fondamentaux des Cubains n'est à l'abri de l'agression entraînée par ce blocus.

En raison de ce blocus, Cuba ne peut exporter aucun produit aux États-Unis. Étant donné sa proximité, Cuba pourrait exporter chaque année dans ce pays plus de 30 000 tonnes de nickel ou un million de tonnes de sucre, à des prix trois fois supérieurs à ceux qu'obtient Cuba aujourd'hui. Il pourrait vendre pour 180 millions de dollars par an d'Ateromixol s'il était en mesure d'obtenir 1 % des ventes de médicaments réduisant le cholestérol aux États-Unis. D'après les rédacteurs du *Harvard International Review*, Ateromixol est le meilleur médicament disponible pour réduire le taux de cholestérol.

Cuba aurait pu exporter en outre l'an dernier aux États-Unis pour près de 30 millions de dollars de rhum Havana Club et pour plus de 100 millions de dollars de produits à base de tabac. De même, Cuba ne peut pas importer des États-Unis de produits autres qu'agricoles

et ce, en tenant compte de certaines restrictions, qui sont nombreuses et renouvelées.

Cuba ne peut recevoir aucun touriste des États-Unis. En 2004, elle aurait pu gagner plus d'un milliard de dollars si elle n'avait reçu que 15 % des 11 millions de touristes américains qui se sont rendus dans les Caraïbes. Plusieurs études publiées aux États-Unis prévoient qu'entre 2 et 4 millions de voyageurs se rendraient des États-Unis à Cuba si le blocus était levé.

Toujours pour cette raison, Cuba ne peut pas utiliser le dollar des États-Unis dans ses transactions à l'étranger et n'a pas accès au crédit. Elle ne peut pas procéder à des opérations avec des institutions financières des États-Unis, leurs filiales ni même avec des institutions régionales ou multilatérales. Cuba est le seul pays d'Amérique latine et des Caraïbes à n'avoir reçu, en 47 ans, aucun prêt de la Banque mondiale ou de la Banque interaméricaine de développement.

Si le blocus n'était qu'une question bilatérale entre Cuba et les États-Unis, il revêtirait déjà une certaine gravité pour notre petit pays. Mais le blocus représente bien plus que cela. Il s'agit d'une guerre économique menée avec un zèle incomparable à une échelle planétaire. Ce blocus est également l'application extraterritoriale de lois américaines contre les pays représentés ici, à l'Assemblée générale. Il constitue par conséquent une grave violation du droit international.

Cuba doit maintenant surmonter deux nouveaux obstacles : l'arrogance impériale du Président Bush, qui l'a poussée plus loin que quiconque dans cette folie, et la mondialisation croissante de l'économie.

La raison en est que les États-Unis contrôlent près de la moitié des sociétés transnationales dans le monde, y compris 8 des 10 plus grandes. Les États-Unis contrôlent également un quart des investissements étrangers directs et importent 22 % des marchandises qui sont échangées dans le monde.

Les États-Unis possèdent aussi 11 des 14 plus grosses sociétés transnationales dans le domaine de la technologie de l'information et des communications et ils sont à la tête d'environ 80 % du commerce électronique mondial. Cinq des 10 sociétés pharmaceutiques qui sont responsables de près de la moitié des ventes mondiales de médicaments sont américaines, et certains de leurs produits sont uniques.

L'espace économique externe de Cuba se trouve ainsi réduit du fait des investissements de sociétés du tiers monde aux États-Unis et de ceux que réalisent les sociétés américaines à l'étranger. Chaque fusion et chaque achat entre les sociétés représentent une nouvelle atteinte pour notre petit pays, atteinte souvent insurmontable, puisque nous devons trouver un nouveau fournisseur ou un nouveau débouché pour nos produits.

Permettez-moi de rappeler les clauses extraterritoriales du blocus : en vertu de la loi Torricelli, les filiales de sociétés américaines installées dans des pays du tiers monde n'ont pas le droit de commercer avec Cuba.

Une partie de l'équipement et des matériaux des centres de recherche biotechnologique cubains qui produisent déjà des vaccins thérapeutiques contre le cancer a été fournie par la société suédoise Pharmacia, qui a été rachetée par la société britannique Amersham, qui l'a été à son tour par la société américaine General Electric. Cette dernière lui a donné un délai d'une semaine pour cesser tout contact avec Cuba. Quand la société brésilienne Oro Rojo a été rachetée par une société américaine, elle a dû cesser ses ventes de viande en conserve à Cuba, destinées aux victimes du VIH/sida, dans le cadre d'un projet avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose.

Il ne s'agissait pas là d'armes de destruction massive, de médicaments ou de produits interdits, mais de viande destinée aux malades du VIH/sida, dans le cadre d'un programme des Nations Unies. Ces ventes ont été interdites, et les sociétés qui ont essayé d'avoir des échanges commerciaux normaux avec Cuba ont été persécutées, en violation de la législation cubaine ainsi que du droit commercial dans d'autres pays. La Chiron Corporation n'a pas repris ses ventes à Cuba, après s'être vu infliger l'an dernier une amende de 168 500 dollars parce qu'une de ses filiales européennes avait vendu à Cuba deux vaccins pour enfant; pas des armes nucléaires, ni des fusées stratégiques : deux vaccins pour enfants.

Le 7 février 2005, la First Caribbean International Bank of the Bahamas, a cessé ses opérations avec Cuba après avoir été menacée par le Gouvernement des États-Unis. La banque britannique Barclays a annoncé récemment qu'elle ferait de même de crainte de représailles de la part des autorités américaines. La

société canadienne VECO, à participations américaines, a dû renoncer à son idée de participer au projet de développement de capacités d'entreposage de carburants à Cuba.

À peine rachetée par la société américaine York, la société danoise Sabroe a aussitôt renoncé à son projet en cours, de vendre des compresseurs de réfrigération nécessaires au programme cubain de distribution de yaourts de soja à tous les enfants de 7 à 13 ans.

Le blocus interdit également aux sociétés étrangères de vendre à Cuba des biens ou des services utilisant des technologies ou contenant des produits américains qui dépasseraient 10 % de la valeur finale dudit bien ou produit. Ainsi, le Gouvernement américain a, depuis 2004, interdit à la société hollandaise Intervet de vendre à Cuba des vaccins destinés à la prévention des maladies aviaires, sous prétexte que ceux-ci contiennent un antigène produit aux États-Unis.

La société mexicaine VAFES S.A. a dû renoncer à vendre à Cuba un produit nécessaire à la fabrication d'autocuseurs, parce que ce produit contenait une matière première d'origine américaine. En septembre 2004, la compagnie aérienne suédoise Novair a annulé un contrat de location d'un Airbus-330 à la compagnie cubaine Cubana de Aviación, faute de pouvoir assurer le service d'entretien requis car, bien que de fabrication européenne, l'appareil utilise différentes technologies américaines. En octobre 2004, la société japonaise Hitachi High Technologies Corporation n'a pas pu vendre un microscope électronique à un prestigieux hôpital cubain, pour les raisons déjà citées.

En raison du blocus, les sociétés de pays tiers représentés à l'Assemblée générale n'ont pas le droit d'exporter aux États-Unis le moindre produit ou matériel contenant des matières premières cubaines. Aucune société dans le monde, aucune, ne peut exporter des confitures aux États-Unis si elles contiennent du sucre cubain. Aucune société dans le monde, aucune, ne peut exporter aux États-Unis des voitures ou d'autres équipements à moins de prouver au préalable que les métaux utilisés à leur fabrication ne contiennent pas de nickel cubain.

Tout navire marchand ayant touché à un port cubain ne peut plus accoster aux États-Unis. Non pas des navires des États-Unis, mais des navires de pays qui sont représentés ici à l'Assemblée générale ont

interdiction de se rendre aux États-Unis s'ils sont d'abord passés par un port cubain. Telles sont les dispositions de la loi Torricelli, signée par le Président Bush, père, en 1992.

Aux termes de la loi Helms-Burton, le blocus interdit aux sociétés étrangères de pays tiers d'investir à Cuba sous prétexte que leurs investissements sont liés à des biens sujets à des réclamations de la part des États-Unis. Ceci explique pourquoi les cadres de la société canadienne Sherritt International Corporation ont subi des sanctions et pourquoi la société jamaïcaine de tourisme SuperClubs s'est retirée de Cuba l'an dernier face à la menace.

Le blocus viole les droits constitutionnels du peuple américain, en l'empêchant de se rendre à Cuba, de profiter de notre culture et de procéder librement à des échanges avec le peuple cubain. En prenant la parole ici à cette tribune aujourd'hui, Cuba ne défend pas seulement les droits du peuple cubain, mais également ceux du peuple américain envers lequel il a de profonds sentiments de sympathie, d'amitié et de respect. Nous ne l'accusons pas non plus de nos souffrances et de la politique injuste et génocidaire que son gouvernement mène contre notre patrie. Nous défendons également le droit de toute la communauté internationale, violé par cette politique unilatérale illégale.

Le blocus porte aussi préjudice aux intérêts économiques des États-Unis et pas seulement à ses droits. Ainsi, selon une étude datant de juin 2005 menée par le Centre d'affaires et de recherches de l'Université de l'Alabama du Sud, la levée du blocus permettrait à l'économie américaine de créer 100 000 emplois nouveaux et de générer 6 milliards de dollars de revenu supplémentaire.

Depuis de nombreuses années, nous constatons que la délégation des États-Unis, présente aujourd'hui dans cette salle, renonce à participer au débat préalable au vote. Je pense que c'est dû au fait qu'elle n'a rien à proposer, pas un seul argument. Voilà pourquoi elle a même renoncé à défendre ses positions durant le débat général. Elle est dépassée par ce qu'une vingtaine de délégations ont expliqué leur position avant la délégation cubaine. Elle se tait, sans doute parce que, comme le disait le président Abraham Lincoln, « vous ne pouvez tromper tout le monde tout le temps. »

Je prends acte de cette décision comme d'une reddition de nature morale. La puissance ne suffit pas à

elle seule, elle doit s'accompagner d'éthique et d'autorité morale. L'autorité morale ne se gagne pas par la force, elle ne se gagne pas par la guerre, elle ne se gagne pas par les armes : l'autorité morale se conquiert par des actes exemplaires, par le respect du droit d'autrui, même si cet autrui est petit et pauvre.

Je sais que la délégation américaine est toujours inscrite sur la liste des orateurs, afin de pouvoir ensuite expliquer son vote, et qu'elle prendra donc la parole après moi. Je ne peux ainsi commenter son point de vue, mais je puis vous assurer qu'en exerçant son droit de réponse, la délégation cubaine réfutera chaque mensonge et réaffirmera chaque vérité bonne à dire dans cette salle.

Je tiens donc à insister sur le fait que le blocus contre Cuba doit être levé. Le Gouvernement des États-Unis doit cesser d'agresser Cuba et reconnaître enfin notre droit à l'autodétermination.

Le Gouvernement des États-Unis se fait des illusions, et je le dis franchement, s'il croit pouvoir liquider la révolution cubaine. Il maquille ses plans et appelle transition ce qui ne serait qu'une annexion éhontée et sanglante de Cuba. Elle fait erreur. Elle ignore le courage, l'esprit d'indépendance et la conscience politique que la Révolution a instillés dans le peuple cubain.

La fermeté et la dignité que maintiennent les cinq jeunes Cubains, prisonniers politiques dans des prisons des États-Unis, héros de la lutte contre le terrorisme, dont les familles, les femmes, les mères, les enfants suivent le présent débat là-bas, à La Havane, et font confiance au sens de la justice des délégations ici réunies, sont un exemple de l'esprit indestructible avec lequel nous, les Cubains, nous défendons aujourd'hui et défendrons demain et toujours notre droit d'édifier une société plus juste, plus solidaire et plus humaine.

C'est au nom de ces cinq héros, au nom des enfants et des jeunes cubains qui ont dû vivre toute leur vie sous le blocus, au nom du peuple généreux, allègre et courageux qui vous fait confiance là-bas à Cuba, parce qu'il sait que le monde a vu les Cubains combattre, enseigner et soigner partout où leur concours a été nécessaire, parce qu'il sait que le monde a toujours vu les Cubains non pas donner ce qu'ils ont en trop, mais partager ce qu'ils ont, au nom du droit de Cuba, qui est aussi votre droit et celui de tous les peuples que vous représentez à cette Assemblée, que je vous demande respectueusement de voter pour le projet

de résolution A/60/L.9 : « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point. Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/60/L.9. Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et qu'elles doivent prendre la parole de leur place.

**M. Johnston** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Turquie et la Croatie, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldavie, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne considère que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba est une question essentiellement bilatérale. Toutefois, l'Union et ses États membres ont clairement exprimé leur opposition à l'extension extraterritoriale du blocus que les États-Unis ont imposé à Cuba conformément à la loi de 1992 intitulée *Cuban Democracy Act* et à la loi de 1996 dite Helms-Burton.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté un règlement et une position commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union des effets extraterritoriaux de la loi dite Helms-Burton en cas de non-respect de la loi. En outre, le 18 mai 1998, à la réunion au sommet tenue à Londres, l'Union européenne et les États-Unis sont parvenus à un accord global portant sur l'inapplicabilité des titres III et IV de la loi dite Helms-Burton. Au titre de cet accord, le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à résister à toute tentative ultérieure de faire adopter des lois ayant des effets extraterritoriaux, et des règles de conduite commune ont été arrêtées en vue de protéger les investissements. L'Union européenne demande à nouveau instamment aux États-Unis de tenir les engagements qu'ils ont pris le 18 mai 1998.

La politique de l'Union européenne à l'égard de Cuba est claire et a été énoncée dans une position commune en 1996. L'objectif qu'elle poursuit dans ses relations avec Cuba est d'encourager un processus de transition vers le pluralisme démocratique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi qu'une amélioration du niveau de vie du peuple cubain. Les États membres ont réaffirmé leur attachement à cette position commune plus récemment le 13 juin 2005.

L'Union européenne considère que ses relations d'importance critique avec le Gouvernement cubain, ainsi que le dialogue engagé avec des secteurs plus larges de la société civile cubaine, sont le moyen le plus efficace de promouvoir un changement pacifique à Cuba. Toutefois, elle considère qu'une pleine coopération avec Cuba sera subordonnée à l'amélioration de la situation en matière de droits de l'homme et de libertés politiques dans ce pays. L'Union européenne reste profondément concernée par la situation en matière de droits de l'homme à Cuba. Après l'arrestation et la condamnation de 75 membres de l'opposition pacifique au printemps 2003, la situation ne s'est pas améliorée et s'est même détériorée ces derniers mois. En juillet, la Présidence de l'Union européenne a publié des déclarations condamnant la répression des manifestations pacifiques par l'État et les arrestations d'un certain nombre de personnes dans le cadre des manifestations pacifiques. En septembre, l'Union européenne a publié une déclaration relative à la situation de trois prisonniers politiques qui faisaient la grève de la faim pour protester contre le dur traitement qui leur était infligé, tous souffrant de graves problèmes de santé. L'Union européenne demande instamment au Gouvernement cubain de libérer sans conditions tous les prisonniers politiques et appelle les autorités cubaines à coopérer pleinement avec les organes et mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme.

Les accomplissements du Gouvernement cubain en matière de soins de santé et d'éducation sont compromis par les restrictions imposées sur les droits civils, politiques et économiques. La politique économique intérieure de Cuba ainsi que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis entravent gravement le développement économique de Cuba, ayant ainsi des effets négatifs sur le niveau de vie du peuple cubain. L'Union européenne considère que la levée du blocus commercial des États-

Unis favoriserait l'ouverture de l'économie cubaine au profit du peuple cubain. L'Union européenne demande instamment également au Gouvernement cubain d'apporter des changements dans le domaine économique, en levant en particulier les restrictions imposées à la libre entreprise.

Pour les raisons susmentionnées, et en dépit donc des graves critiques qu'elle porte contre le non-respect des droits de l'homme par Cuba, l'Union européenne entend voter pour le projet de résolution A/60/L.9.

**M. Godard** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'embargo commercial imposé par les États-Unis est une question bilatérale dont l'Assemblée générale ne devrait pas être saisie. Mais puisque Cuba a soulevé la question, nous voudrions débattre du nœud du problème auquel le peuple cubain est confronté au quotidien : les politiques inopérantes de Fidel Castro. Alors que ses politiques économiques nuisent au peuple cubain, Castro cherche à blâmer les États-Unis pour les échecs du Gouvernement qu'il dirige. Ce projet de résolution fait plusieurs fois mention de la liberté du commerce notamment, pourtant Castro en prive le peuple cubain.

Castro maintient ses allégations cyniques et dénuées de fondement selon lesquelles l'embargo interdit à Cuba l'accès aux vivres et aux médicaments. Mais il sait que depuis 1992, les États-Unis ont autorisé au peuple cubain plus de 1,1 milliard de dollars de ventes et de donations de médicaments et de matériel médical. Castro sait que depuis cinq ans, le Gouvernement des États-Unis autorise l'exportation de produits agricoles d'une valeur supérieure à 5 milliards de dollars.

Si les Cubains sont sans emploi ou ont faim ou sont privés de soins médicaux, comme Castro l'admet, c'est du fait de la mauvaise gestion de l'économie par Castro et pas de l'embargo. Castro a depuis longtemps mis un frein à la démocratie et à la liberté économique du peuple cubain, en le privant même du droit à de nombreuses formes d'indépendance. Castro met son peuple devant un choix cruel : travailler pour son régime ou mourir de faim. Il dénonce l'embargo pour les problèmes qu'il a lui-même créés.

Castro affirme que l'embargo est un blocus. Il sait que c'est un mensonge. Cuba est libre d'avoir des relations commerciales avec tout autre pays, sans ingérence des États-Unis. Castro sait que la véritable raison qui explique les problèmes commerciaux

cubains est l'incapacité de son gouvernement à payer ses factures et à rembourser ses milliards de dollars de prêts à terme échu. Castro sait parfaitement que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a conclu que Cuba devait donner des débouchés aux petites entreprises pour relancer son économie en souffrance, mais Castro voit dans chaque échoppe de quartier une menace à son pouvoir, alors il continue à faire obstruction aux réformes de libéralisation du marché.

Fidel Castro est au fait des conditions qu'il va falloir remplir pour mettre fin à l'embargo : l'adoption de réformes qui vont bénéficier au peuple cubain. En 2002, nous avons mis Castro au défi d'autoriser des élections libres et équitables à l'Assemblée nationale. Nous l'avons mis au défi d'ouvrir l'économie cubaine et de permettre l'existence de syndicats indépendants. En retour, le Président Bush a fait clairement savoir qu'il répondrait à des réformes concrètes en intercédant auprès du Congrès des États-Unis pour une réduction des restrictions au commerce et aux déplacements entre les États-Unis et Cuba. Castro a répondu à cet appel en faveur de la liberté par l'emprisonnement de dirigeants d'organisations de droits de l'homme et de syndicalistes.

Ce qui s'oppose à l'établissement de nouvelles relations dynamiques entre les États-Unis et Cuba, c'est la dictature de La Havane. Il faut, pour sortir de cette situation, une véritable transition vers la liberté politique et économique de la population cubaine. C'est lorsque le peuple cubain jouira de toute sa liberté que tous les barrages aux échanges et au commerce sauteront. Alors seulement, l'économie américaine pourra vraiment aider Cuba à transformer son système économique en faillite et donner aux Cubains la liberté et les débouchés économiques qui leur ont longtemps été refusés par la dictature. Les intérêts économiques cubains et des États-Unis coïncideront et se renforceront naturellement une fois que Cuba sera libre.

Les États-Unis s'opposent à Fidel Castro et à sa politique de répression. Nous appuyons le peuple cubain, qui aspire à la liberté, mais nous savons que Castro continuera de prétendre que les États-Unis sont le seul problème de Cuba et qu'il se servira de l'appui dont bénéficie cette résolution comme appui à son régime et à sa politique de répression, comme il l'a fait par le passé.

Castro sait que les États-Unis appuient les Cubains qui cherchent à faire valoir leurs droits à se syndiquer de façon indépendante et à créer leurs petites entreprises. Castro sait que les États-Unis appuient les Cubains qui veulent jouir de leurs droits fondamentaux, tels que consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Castro sait que c'est parce que les États-Unis appuient les droits du peuple cubain qu'ils s'opposent fermement à ce projet de résolution. Les États-Unis voteront contre ce projet de résolution et encouragent toutes les autres délégations à faire de même.

**M. Song Se Il** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Cela fait plus de 40 ans que les États-Unis continuent d'imposer des sanctions à Cuba. Depuis 1991, l'Assemblée générale examine et adopte la résolution visant à lever l'embargo économique imposé à Cuba par les États-Unis et pourtant, cette résolution, qui bénéficie de l'appui d'une majorité écrasante des États Membres de l'ONU, n'a toujours pas été appliquée en raison du comportement des États-Unis. Ma délégation considère que les États-Unis doivent être comptables de cette situation.

La plus grande préoccupation de la communauté internationale a trait aux sanctions unilatérales auxquelles ont recours les États-Unis pour appliquer leur politique contre Cuba. Pour ne citer qu'un exemple, en mai 2004, les États-Unis ont pris de nouvelles mesures visant à renforcer leurs sanctions contre Cuba sous prétexte d'accélérer la transition économique de ce pays. Ces sanctions contre Cuba constituent une atteinte injustifiée à l'indépendance de cet État souverain et un exemple d'unilatéralisme arbitraire bafouant les principes et les normes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est toujours opposé par principe à l'application de toute forme de sanction unilatérale contre des États souverains indépendants.

La République populaire démocratique de Corée affirme tout son appui et sa solidarité avec le peuple cubain dans la lutte qu'il mène au nom de la justice et de la défense de son régime et demande instamment aux États-Unis de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Sur la base de cette position de principe non démentie, la délégation de la République populaire démocratique de Corée appuie fermement, et votera pour, le projet de résolution présenté par Cuba sous le titre « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/60/L.9).

**M. Chulkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie reste toujours fidèle à sa position, qui est que le recours à des mesures de caractère extraterritorial est inadmissible dans les relations internationales. Dans le monde actuel, elle juge contraire à l'effet recherché toute tentative d'isoler un pays quel qu'il soit.

Comme la majorité absolue des États Membres de l'ONU, la Fédération de Russie condamne résolument l'embargo américain à l'encontre de Cuba et en réclame la levée d'urgence. Depuis 1994, elle soutient à toutes les sessions de l'Assemblée générale la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La Russie est persuadée que la levée de l'embargo et la normalisation des relations américano-cubaines contribueraient à assainir le climat autour de Cuba, et à intégrer plus ce pays aux processus mondiaux et régionaux en cours. La Fédération de Russie estime que le maintien du blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba par les États-Unis ne répond pas au climat qui prévaut actuellement et à la situation présente des relations internationales, et constitue un reliquat de l'époque de la « guerre froide » et de l'affrontement idéologique, freinant l'instauration au XXI<sup>e</sup> siècle d'un nouvel ordre mondial équitable reposant sur les principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

La décision récente de renforcer les sanctions à l'encontre de Cuba témoigne du fait que l'Administration des États-Unis continue malheureusement à miser sur les méthodes coercitives. Cette nouvelle détérioration des relations cubano-américaines est très préoccupante, car elle peut entraîner l'aggravation de l'affrontement entre les deux pays, et les empêche d'entamer un dialogue constructif.

Cela étant, la Fédération de Russie, solidaire de la volonté maintes fois exprimée par la majorité absolue des États Membres de l'ONU de résoudre sans diktat ni violence tous les différends et les contentieux, à

mesure qu'ils surviennent, ne pourra que voter une nouvelle fois, lors de la présente session de l'Assemblée générale, pour le projet de résolution où l'Assemblée exige la levée du blocus et la normalisation des relations cubano-américaines, ce qui correspondrait aux intérêts des peuples cubain et américain, et retentirait favorablement sur la situation générale dans la région d'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi que dans l'ensemble du monde.

**M. Chidyausiku (Zimbabwe) (parle en anglais) :** Ce matin, nous avons entendu des déclarations éloquents au sujet du blocus économique imposé au peuple cubain par les États-Unis. Nous avons également entendu les États-Unis déclarer qu'il s'agissait d'un différend bilatéral. S'il s'agit d'un différend bilatéral, pourquoi alors les États-Unis légifèrent-ils à la place des autres pays qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba?

Le Zimbabwe a toujours défendu le respect des principes fondamentaux de l'égalité souveraine des États, le principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Le Zimbabwe a toujours préconisé l'abrogation des lois et des mesures imposées unilatéralement contre des États Membres. Les effets extraterritoriaux de telles mesures portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes de leurs populations et des personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à leur liberté de commercer et de naviguer.

Cuba, État souverain, a le droit de décider quelle voie suivre en matière de développement. Nous ne pensons pas qu'un pays ait le droit de décider ou de dicter quelle voie Cuba doit suivre. Il n'y a donc aucune raison pour qu'un pays impose à Cuba un blocus économique simplement parce que ses vues diffèrent de celles de Cuba au sujet des politiques économiques adoptées par Cuba.

Ces quatre dernières décennies, tous les débats qui ont porté sur cette question au sein de l'ONU ont accusé une vague de protestation de plus en plus forte contre les mesures économiques coercitives imposées unilatéralement à des fins politiques. Malgré les nombreux appels lancés depuis cette tribune et dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les États-Unis n'ont pas encore jugé prudent de mettre un terme aux mesures unilatérales qu'ils imposent au peuple et au Gouvernement cubains. Cette

extension de la compétence territoriale des États-Unis à d'autres pays est contraire aux principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, comme il ressort de la jurisprudence de la Cour internationale de Justice.

La politique des États-Unis compromet le droit des peuples à l'autodétermination et au développement. Elle contrevient aux principes de la liberté du commerce et de la navigation et du mouvement des capitaux. Le blocus des États-Unis contre Cuba est cruel, anachronique et contre-productif. Il est également illégitime et immoral, car il enfreint le droit international et les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Rien ne justifie que l'on poursuive de telles politiques hostiles.

Actuellement victime de lois et législations nationales aux effets extraterritoriaux, le Zimbabwe comprend pleinement combien il est nécessaire de lever le blocus économique unilatéral et illégal imposé à Cuba. Le Zimbabwe se tient donc fermement aux côtés du peuple héroïque de Cuba dans sa lutte contre ce blocus illégal et votera pour le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.9.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras,

Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Palaos.

*S'abstiennent :*

Micronésie (États fédérés de).

*Le projet de résolution A/60/L.9 est adopté par 182 voix contre 4, avec 1 abstention (résolution 60/12).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole depuis leur siège.

**M<sup>me</sup> Rivero** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a l'honneur de prendre la parole au nom des pays membres du MERCOSUR, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, et des États associés, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela.

Comme à d'autres occasions et avec la ferme conviction qu'il est nécessaire de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, nous avons voté pour la résolution, qui a été adoptée à la quasi-unanimité par la communauté internationale.

Les pays du MERCOSUR et les pays associés, soucieux de défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies, ont manifesté une fois de plus leur rejet absolu de l'application de mesures coercitives unilatérales et extraterritoriales qui sont contraires au droit international.

Nos pays, qui appliquent une politique internationale favorable au libre-échange et à la liberté de navigation, et qui promeuvent le développement du commerce en honorant les obligations juridiques qui leur incombent en tant que membres de l'Organisation mondiale du commerce, s'opposent fermement aux lois étrangères qui, directement ou indirectement, violent le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures ou portent atteinte à la souveraineté des États.

Nous sommes convaincus que l'imposition de mesures coercitives unilatérales ne contribue pas à la promotion du système démocratique dans toute sa diversité, mais au contraire, porte atteinte aux droits de l'homme, et notamment au droit des peuples au développement.

C'est la raison pour laquelle nos pays, à plus d'une occasion et dans diverses instances internationales telles que l'Organisation des États américains (OEA), le Système économique latino-américain, les sommets ibéro-américains et du Groupe de Rio, se sont prononcés en faveur d'un multilatéralisme efficace et de l'élimination des mesures coercitives unilatérales qui ne contribuent qu'à accroître les tensions et à affaiblir la coopération internationale indispensable dont nous avons besoin pour réaliser les objectifs que nous proclamons avec force, à savoir le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous.

**M. Scouthcott** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie partage les préoccupations au sujet de la situation concernant les droits de l'homme et les libertés politiques à Cuba, mais nous ne considérons pas que c'est en isolant Cuba au moyen de sanctions économiques que l'on parviendra à ce que les droits de l'homme y soient respectés, et à y introduire la réforme politique. L'Australie s'est toujours opposée, par principe, à la promulgation et à l'application par des États Membres de l'ONU de lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. De l'avis de l'Australie, ces lois et ces mesures ne sont pas justifiées par les principes du droit international et de la courtoisie entre les nations. Nous sommes donc préoccupés par le caractère extraterritorial de la loi Helms-Burton de 1996. C'est pourquoi l'Australie a voté pour la résolution présentée au titre du point de l'ordre du jour.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place?

Je donne la parole à la représentante de Cuba.

**M<sup>me</sup> Núñez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Chaque année, nous écoutons les éminents représentant de l'Union européenne répéter leurs mêmes arguments pour expliquer leur vote lors de l'adoption de la résolution qui condamne le blocus des États-Unis contre le peuple cubain. On dirait qu'ils cherchent à s'excuser d'être contraints de reconnaître ce qui est indéniable. On ne peut empêcher les peuples d'exercer leur droit légitime à choisir leur propre voie vers une société plus juste dont les bienfaits ne seraient pas répartis entre les membres d'une oligarchie.

L'Union européenne tente, par une manipulation complexe de mots, de dissimuler le fait que les États-Unis ont lancé une guerre économique contre Cuba, laquelle constitue un véritable génocide et impose de graves souffrances à son peuple depuis plus de 47 ans, uniquement parce qu'il refuse d'être le pion

géopolitique de cette grande puissance unipolaire. L'Union européenne s'intéresse davantage à la teneur extraterritoriale du diktat impérial qu'à ses victimes, les Cubains et les Cubaines. Le pire des sophismes est de laisser entendre que c'est un sort que nous méritons.

Il semble que tant que ses intérêts économiques ne sont pas menacés, l'Union européenne restera indifférente, ou pire encore, coopèrera si l'empire décide d'appliquer des sanctions contraires au droit international contre un peuple digne et indomptable.

L'Union européenne se fait la complice des États-Unis lorsqu'elle approuve et cautionne les prétextes fallacieux invoqués pour maintenir et renforcer la politique hostile et génocidaire menée contre le peuple cubain. Comment osent-ils parler de droits de l'homme ceux-là mêmes qui ont accordé une impunité totale aux auteurs d'horribles violations des droits de l'homme dans les camps de concentration établis sur le territoire illégalement occupé à Guantánamo, d'exécutions extrajudiciaires et de tortures cruelles et humiliantes à Abou Ghraïb?

Rien ne nous surprend dans la déclaration des États-Unis. Leur discours, rempli de haine et à court d'arguments, est une nouvelle manifestation de l'arrogance d'une superpuissance décadente en mal de domination impériale à l'échelle planétaire. Une fois pour toutes, nous dénoncerons tous ces mensonges. Le régime de Bush, raciste, fasciste, agressif et dictatorial, s'en prend à notre pays précisément parce que celui-ci défend, protège et promeut les droits fondamentaux de tous les Cubains et de toutes les Cubaines dont 70 % ont grandi sous la menace constante de ce puissant voisin.

Les agents de la dictature néoconservatrice de Bush ont renforcé le blocus de notre pays qui constitue un exemple contagieux de dignité et de résistance. Cuba ne saurait être le théâtre de fraudes électorales comme celle qui a permis à Bush d'usurper la présidence en 2000. À Cuba, la richesse nationale n'est pas dérobée par des élites corrompues, et les multinationales ne peuvent pas exploiter et polluer notre patrimoine. Il n'y a pas de grandes exploitations agricoles improductives et la United Fruit Company ne peut pas expulser les paysans de leurs terres. Tous les enfants vont à l'école et ils ont tous accès à des services de santé de qualité. Aucun Cubain, aucune Cubaine n'a à s'humilier pour trouver un emploi. Nous

sommes l'un des rares pays au monde à avoir réalisé l'objectif du plein emploi.

Bush a recouru à toutes sortes de manœuvres pour renverser la révolution cubaine. Il a ordonné des invasions de mercenaires, a financé le terrorisme, a conçu des plans en vue d'assassiner les dirigeants légitimes du peuple cubain et mène une guerre radioélectronique incessante contre notre pays. Les agents de l'empire financent, dirigent et recrutent des mercenaires au service de sa politique annexionniste en vue d'imposer de nouveau la domination coloniale à la nation cubaine. Ce n'est pas la décision souveraine prise par le peuple cubain d'édifier le socialisme qui entrave tous les aspects du développement économique et social de mon pays, mais le blocus génocidaire nord-américain.

Ce que nous avons accompli à ce jour a été possible grâce à la détermination des Cubains qui résistent depuis un demi-siècle à des agressions brutales et versent un lourd tribut en raison de leur volonté indomptable de défendre leur droit à l'indépendance nationale et à une vie digne et respectable.

C'est mentir que de dire que le Gouvernement des États-Unis vend des denrées alimentaires et des médicaments à Cuba. Cuba doit faire ces achats en surmontant les obstacles les plus difficiles.

Les déclarations que nous avons entendues mettent en évidence la politique de deux poids deux mesures et l'hypocrisie de l'Union européenne et des États-Unis qui prétendent juger les autres. Leurs discours arrogants ne peuvent occulter l'esprit raciste et colonialiste qui motive leur comportement. Je ne mentionnerai même pas la triste situation de milliers de femmes condamnées à la prostitution dans les vitrines de leurs plus grandes villes, mais chacun sait qu'en Europe, le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie ne cessent de croître, et que ces dernières années, cette tendance tend à s'amplifier.

Les mêmes gouvernements européens qui versent des larmes de crocodile pour une poignée de mercenaires qui trahissent leur peuple, ont empêché pendant deux années consécutives la Commission des droits de l'homme d'adopter un projet de résolution qui ne faisait que tenter d'enquêter sur la situation d'individus condamnés à des tortures scandaleuses et

humiliantes et à l'inexistence dans la base navale illégale des États-Unis à Guantánamo. Ils n'ont rien dit de ces tortures, ni des grèves de la faim de certains détenus dont la presse internationale s'est largement fait l'écho.

Ils n'ont rien à nous apprendre en matière de droits de l'homme, ceux qui ne font la guerre qu'afin d'enrichir le complexe militaro-industriel et torturent au nom d'une prétendue liberté. La société la plus riche du monde, dont l'opulence est condamnée par les 44 millions de personnes qui n'ont pas accès à ses hôpitaux, n'a pas de leçons à donner en matière de droits de l'homme.

En matière de droits de l'homme, nous n'avons pas de leçons à recevoir de la caste politique qui fait de la fraude et du trafic d'influence la méthode d'administration de son empire. Ceux qui sont incapables d'éviter la mort de milliers de leurs concitoyens et les abandonnent à leur sort face aux éléments déchaînés n'ont pas à nous chapitrer sur la question des droits de l'homme.

Cuba rejette intégralement les déclarations des représentants de l'Union européenne et des États-Unis. Nous ne leur reconnaissons aucune autorité morale pour juger l'héroïque peuple cubain. Le chemin sur lequel le peuple cubain s'est engagé il y a plus de quarante ans est irréversible, malgré l'opposition et l'agressivité de la plus grande puissance de l'histoire et de ses acolytes. Cuba ne connaîtra pas de révolution insipide organisée par la CIA et les services secrets et le reste des puissances occidentales.

À Cuba il y a une révolution authentique, véritablement populaire et autochtone, qui a permis au peuple cubain de...

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir interrompre la représentante de la délégation cubaine, mais ses 10 minutes sont écoulées. Puis-je lui demander de bien vouloir terminer sa déclaration?

**M<sup>me</sup> Núñez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Oui, Monsieur le Président, si vous voulez bien m'accorder une minute, je termine.

C'est cette révolution qui a renforcé les sentiments de solidarité les plus profonds au sein du peuple cubain, qui coopère avec ses frères et sœurs du

monde entier. Nous avons des ennemis puissants mais nous savons que la majorité du monde respecte et admire nos réalisations. Le peuple cubain s'est levé pour construire son présent et son avenir, et jamais il ne reviendra en arrière.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 18 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 13 h 15.*